

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Téléfon 037 / 22 33 54

SOMMAIRE

	Pages
La Vie politique (A. F.).....	369
La Vie économique (A. MERLOT).....	374
La Vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI)	389
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	392
L'Art Polonais à Paris (ÉDOUARD WORONIECKI).....	396
Informations diverses.....	399

PARIS
ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE
5, RUE GODOT-DE-MAUROY

A
FONDATION
ARCHIVUM HELVETICO-POLONICUM
Fribourg

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

**Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France-Pologne**

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone : Louvre 11-86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

**FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
ÉTRANGER : Un an, 25 francs.**

(Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,)

à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9^e

**Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris**

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services Industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la Pologne politique, économique, littéraire et artistique.



COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C. : Seine 64-483

Service DUNKERQUE-DANTZIG

Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale Transatlantique

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 17, Langermarkt

Banque Franco-Polonaise

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

41, AVENUE DE L'OPÉRA — PARIS

R. C. : Seine 182 068

Adresse Télégr. :
BAFRAPOLAB PARIS

Téléphone
CENTRAL 68-99

Constituée avec le concours des banques : Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Union Parisienne et des principales firmes industrielles françaises,

La Banque Franco-Polonaise

fait toutes les opérations de banque en France et à l'étranger.

La **BANQUE** est spécialement organisée pour traiter les **affaires de change, de marchandises, d'escompte, de paiement et d'encaissement avec la Pologne.**

Ouvertures de comptes en zloty, en leis, en marks allemands.

La **BANQUE** possède des Agences à Varsovie, Katowice, Dantzig. Prière de s'adresser au siège social à Paris, pour toutes relations avec les Agences.

Comptoir National d'Escompte de Paris

[Société Anonyme

au Capital de **250 millions** de francs entièrement versés

Siège Social : à PARIS, 14, rue Bergère

Succursale : 2, place de l'Opéra, à PARIS

AGENCES :

44 Bureaux de quartier dans Paris. — 15 Bureaux de banlieue. — 217 Agences et Bureaux en province. — 11 Agences dans les Colonies et Pays de Protectorat. — 13 Agences à l'Étranger.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR

Escompte de papier commercial et warrants. — Recouvrements sur la France et l'Étranger. — Dépôts à vue. — Compte de Chèques avec intérêts. — Avances sur titres et sur marchandises. — Virements. — Délivrance de Chèques et envois de Fonds. — Ordres de Bourse. — Valeurs de placement. — Lettres de Crédit circulaires et Mandats de voyage payables dans le monde entier.

Bons à échéance fixe. — Ouverture de Crédits en comptes courants et Crédits documentaires. — Carte de titres à Paris, en France et à l'Étranger. — Paiement de coupons de toute nature. — Garantie contre les risques de remboursement au pair. — Souscriptions à toutes les émissions publiques. — Achat et vente de monnaies étrangères.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir met à la disposition du public pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers et des compartiments de coffres-forts, au **Siège social**, à la **Succursale**, 2, place de l'Opéra ; à l'**Agence A**, 147, boulevard Saint-Germain, à l'**Agence N**, 35, avenue Mac-Mahon, à l'**Agence T**, 1, avenue de Villiers, à l'**Agence U**, 49, avenue des Champs-Élysées, à l'**Agence AT**, 12, boulevard Raspail, et dans les principales Agences de France.

ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Légation de Pologne*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Elysées 34-00 et 34-01).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile Gauthier, Paris, 16° (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consulats de Pologne* : Alger (8, rue Empereur-Vespasien) ; Bordeaux (7, allées de Chartres) ; Le Havre (4, rue Edouard-Larue) ; Lille (117-119, boul. de la République) ; Lyon (14 bis, boul. de la Côte) ; Marseille (21, boul. Delanglade) ; Nice (27, boul. Dubouchage) ; Strasbourg (49, boul. Clémenceau).
- Mission Militaire Polonaise*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Elysées 34-00 et 34-01).
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter.).
- Bureau des questions d'émigration*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris 16° (Tél. Auteuil 27-97).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8° (Tél. : Elysées 19-86).
- Société de Patronage pour l'émigration ouvrière polonaise en France*. — Président : M. HIERONIMKO, 8, avenue Montaigne (VIII°).
- Comité des Correspondants Polonais, à Paris*. — Président : M. Antoni POTOCKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet (XV°) ; Tél. Ségur 91-89.
- Ecole Polonaise (dite des Batignolles)*. — Dir. : M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. — Président : D^r DE WEGLENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente : Mademoiselle MARIE OBAJSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur : M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1^{er}.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur : M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6 quai d'Orléans, Paris, 4°. — Bibliothèque : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Société Polonaise des Amis du Livre à Paris* (Polskie Towarzystwo Przyjaciół Książki w Paryżu). — Président : M. Stanislaw Piotr. Koczorowski. — Secrétaire : M^{lle} B. MONKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — Président : Prince PONIATOWSKI. — Supérieure : Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13°.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Potocka*. — Présidente : Baronne TAUBE. — 128, boulevard Haussmann, Paris, 9°.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris, 4°.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — Président : Comte LADISLAS ZAMOYSKI. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Protection Polonaise*. — Présidente : Comtesse MAURICE ZAMOYSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4° (Tél. : Gobelins 16 35).
- « Sokol », *Société de Gymnastique*. — Président : M. LADISLAS MILKUSZYC ; Secrétaire Général : M. BOLESLAS BIELSKI. — 7, rue Corneille, Paris (VII°).
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*.
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente : Mme MARYA SZELIGA. Siège Social : 3 bis, rue Emile-Allez, Paris, 17°.
- Union des Anciens Combattants Polonais dans les Armées Alliées en France*. — Président : M. MICHEL KOSSOWSKI ; Secrétaire général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet, Paris (XV°). Tél. : Ségur 91-89.
- Stowarzyszenie Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Etudiants Polonais à Paris). — Président : Comte EUGÈNE TYSZKIEWICZ. — Secrétaire : M. KARASIEWICZ. — Trésorier : DOMANSKI. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association France-Pologne*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9° (Tél. : Louvre 11-86).
- Les Amis de la Pologne*. — Président : M. Louis MARIN. — 26, rue de Grammont, Paris, 2° (Tél. : Central 17-27).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9° (Tél. : Louvre 11-86).

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Siège Social : 8, rue Traugutta, Varsovie

SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun

Tél. Trudaine 42-48 - 56-49 - 66-78 - Inter 112. Adr. télégr. : **Bankvarab-Paris**

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président* : M. Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie. — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances "Omnium"; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes; Witold Czamański, Directeur Général de British and North European Bank Ltd, à Londres; le Baron Stanislas Dangel, Industriel; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza; René Frachon, Administrateur de la Société Commerciale de l'Ouest Africain, Administrateur de la Banque Privée, Lyon-Marseille; Edouard Geisler, Président de la Compagnie d'Assurances "La Vistule"; V. Hauzeur, Négociant, à Verviers; J. Jeziorański, Président du Conseil d'Administration de la Société Polonaise d'Electricité; Vicomte de Jonghe, Industriel à Paris; Stanislas Kwinto, Administrateur de la Société de Warrants de Varsovie; le Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne; Comte Roger Raczynski, propriétaire-foncier; Prince J. Radziwill, Président du Conseil d'Administration de la Société "Nitrat"; Comte Witold Sagajilo, Administrateur Délégué de la "Société Varsoviennne de Charbonnages"; Baron M. de Silans, Industriel à Paris; S. Sużycki, Administrateur de la Société Minière de Starachowice; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques "Grodzisk", ancien Juge au Tribunal de Commerce.

DIRECTION GÉNÉRALE. — *Président et Directeur Général* : M. Stéphane Benzef. — *Vice-Président* : M. Félix Dziechciński. — *Membres* : MM. Sigismond Święcicki, Wacław Wańkowicz et Stanislas Kwinto, Délégué du Conseil. — *Directeurs* : MM. Victor Bereszko, T. Urbański, W. Słowikowski, W. Michalski, S. Pawłowski.

DIRECTION A PARIS. — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil*; S. Bornstein, *Directeur*.

SUCCURSALES : POLOGNE. — Varsovie (7), Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielskopodlaski, Bielsko (Silésie), Brześć-s/Bug, Bydgoszcz, Chełm, Częstochowa, Drohobycz, Dubno, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kałuszyn, Kąlowice, Kielce, Kobryń, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huta (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódz, Łomza, Łuck, Łuków, Łuhinieć, Międzyrzec, Nałęczow, Ojców, Olkusz, Ostróg, Ostrołęka, Ostrów-Lomz., Ostrów-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Płock, Podwoleczyska, Poznań, Puławy, Pułtusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarzynsko, Słonim, Sokółów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stojpce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustron (Silésie), Węgrów, Wilno, Włocławek, Włodawa, Włodzimierz, Wołkowysk, Zamość, Zawiercie, Zdobunów, Zduńska Wola, Zelechów.

Ville libre de Dantzig (Gdańsk), 18, Reithahn.

FRANCE : Paris, 36, rue de Châteaudun.

ANGLETERRE : Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2.

BELGIQUE : Bruxelles, 30, Marché aux Poulets. — Anvers, 13, rue Quellin.

HOLLANDE : Rotterdam, 103, Coolsingel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Lettres de crédit. Délivrance de chèques sur la France et l'Etranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Paiement de coupons français et étrangers. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Etranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants :

Dépôts à vue	4 0/0
— 3 mois	4 1/2 0/0
— 6 mois	5 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciales entre la France et la Pologne.

LA VIE POLITIQUE

LA SITUATION POLITIQUE.

Les deux Chambres polonaises ont terminé leurs travaux : le budget, la loi sur les pleins pouvoirs en matière financière, la loi sur les langues des minorités nationales et le monopole de l'alcool ont été définitivement adoptés. Un travail utile a donc été réalisé au cours de la session, que vient de terminer la période des vacances.

Nous avons précédemment signalé que M. Thugutt avait donné sa démission de président du grand parti paysan « Wyswolenie » à la suite du grave désaccord, qui avait surgi entre ses collègues et lui-même au moment de la démission du comte Maurice Zamoyski, ministre des Affaires étrangères.

M. Thugutt, empêché par son parti d'accepter ce portefeuille, en a abandonné la présidence; en outre, il a écrit à ses amis politiques, une lettre ouverte, dans laquelle il s'élève contre l'opposition systématique et stérile à son avis, dans laquelle persiste le groupe « Wyswolenie ».

M. Thugutt y constate que l'œuvre de reconstruction nationale, n'étant pas encore achevée, exige une bonne politique et l'esprit de sacrifice de la part de tous les citoyens. L'idée même que l'on se fait communément du rôle d'une opposition parlementaire doit être soumise à un examen critique. Il est vrai que dans un Etat complètement organisé, l'opposition constitue un facteur d'action positive et un élément indispensable du progrès rationnel. Cependant, cette idée, exacte en elle-même, cesse de porter dès qu'on veut l'appliquer aux conditions actuelles de la Pologne. On ne saurait, en effet, la défendre obstinément, d'abord parce que l'Etat polonais doit résoudre une série de problèmes d'intérêt national; ensuite, parce que le groupement des partis à la Diète ne permet pas de constituer une majorité durable.

« Est-il vraiment raisonnable, écrit M. Thugutt, d'être toujours dans l'opposition contre ces partis de droite qui n'ont pas eux-mêmes assez de force pour former un gouvernement et qui ne sauraient guère se passer du concours de la gauche? » Il conclut, en conséquence, qu'il vaut mieux renoncer à certaines attitudes hostiles vis-à-vis des partis adverses et qu'il est du devoir de tout homme politique conscient de sa tâche d'offrir sa collaboration au gouvernement, même si celle-ci allait à l'encontre des petites combinaisons de parti et des jeux de couloirs.

Comme il fallait s'y attendre, les idées de M. Thugutt ont eu une grande répercussion dans tout le pays; elles sont, en tout cas, l'indice d'une évolution caractéristique de l'esprit politique polonais.

Cette évolution s'était déjà manifestée au cours de la discussion

et du vote de la loi relative à l'emploi des langues des minorités nationales, dont nous avons précédemment indiqué les dispositions essentielles.

Dans le discours qu'il a prononcé à ce sujet devant la Diète polonaise, M. Stanislas Grabski, député national démocrate, a dégagé avec exactitude et précision l'opinion de son pays sur cet important problème.

Pour M. Grabski, le vote de cette loi constitue une nouvelle étape pour la Pologne dans la voie de la consolidation nationale. Si le problème des minorités nationales n'a pas été abordé plus tôt avec tout le sérieux qu'il mérite, c'est que d'autres problèmes plus urgents, comme celui de la fixation des frontières ou de la réforme financière, se trouvaient à l'ordre du jour et réclamaient une solution définitive.

Il importe de souligner, a dit M. Grabski, que les projets de lois réglant l'emploi des langues dans l'enseignement et dans l'administration viennent de notre propre initiative et ne sont nullement l'effet d'une pression étrangère... Nous nous sommes décidés à donner une solution appropriée à ce problème des langues, des minorités nationales, en nous plaçant au point de vue des deux faits essentiels que voici : le premier c'est que notre république est un Etat polonais ; le second c'est que dans les frontières de cet Etat il ne se trouve aucune parcelle de terre qui ait été conquise par la force, mais qu'il y a des territoires dans lesquels depuis plus de cinq siècles les populations polonaises et non polonaises de race ont vécu côte à côte en vertu de leur libre consentement. Ces faits impliquent pour nous deux postulats essentiels. Il nous faut admettre tout d'abord ce principe que la langue de notre administration publique doit être la langue polonaise. C'est une nécessité que comprendra quiconque tient à l'intégrité de nos frontières. Cependant, étant donné que nos *wojewodies* (préfectures) orientales sont habitées par des populations qui, sans avoir été conquises pas nous, ont vécu pendant des siècles en une sorte de symbiose avec nous, nous sommes fermement décidés de ne faire aucune politique susceptible de « dénationaliser » les habitants de ces confins de l'est ou de leur imposer des limitations quelconques dans l'usage de leur langue et dans la conservation de leur culture propre.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE.

M. Grabski, président du Conseil, ministre du Trésor, a donné récemment à la presse polonaise une déclaration sur la situation économique de la Pologne.

Après avoir brièvement rappelé les résultats obtenus, M. Grabski ajoute :

« La Pologne traverse actuellement une crise économique qui n'a pas un caractère aigu, et c'est là le mauvais côté de la situation. Si la crise était plus profonde, elle pourrait amener une baisse rapide des prix, une réduction des prix de revient et une baisse sensible du coût de la vie. Notre appareil économique se serait trouvé assaini et la vie économique du pays serait rapidement devenue normale.

« Néanmoins le gouvernement a pris une série de mesures pour mettre fin à la crise. Il s'efforce avant tout de faciliter le crédit et de mettre ainsi à la disposition des industriels des moyens d'action efficaces pour continuer la production et pour produire à bon marché. Le gouvernement combat avec énergie les institutions qui prélèvent un taux d'escompte trop élevé et encourage celles qui traitent les affaires en grand, mais qui se contentent d'un revenu minime.

« En ce qui concerne les capitaux étrangers le gouvernement n'en a pas besoin et ne fait pas des démarches pour obtenir un emprunt. Les particuliers, cependant, peuvent emprunter, à condition de ne payer qu'un intérêt raisonnable. C'est le cas de l'industrie sucrière qui a obtenu d'importants crédits en Angleterre à un taux d'escompte modéré. Le gouvernement est prêt à accorder des garanties à celles des entreprises privées qui tout en empruntant au dehors, n'accepteraient que des conditions honorables. »

* * *

La vie économique polonaise a été assez durement secouée, au commencement du mois d'août, par la grève de Haute-Silésie : en voici l'origine.

L'Allemagne, que ses zélateurs représentent comme un pays modèle en matière de législation sociale, n'a pas craint d'introduire en Silésie allemande, comme dans le reste du Reich d'ailleurs, la journée de dix heures.

La Silésie polonaise, qui se trouve sous tous les rapports dans les mêmes conditions économiques que la Silésie allemande, a été automatiquement amenée, pour soutenir la concurrence, à prolonger également la durée de la journée de travail.

Le parti communiste, qui applique en Russie la journée de douze heures, n'a esquissé en Allemagne que des protestations platoniques, non suivies d'effet; mais il a déclenché dans le bassin silésien polonais une grève, qu'il a essayé d'étendre à l'ensemble des industries de la région et aussi au bassin de Dombrowa.

Les ouvriers et les mineurs de Dombrowa ont continué le travail; ceux de Silésie polonaise, plus directement exposés à certaine propagande, se sont mis en grève; cette grève a englobé plus de cent mille personnes, a duré plus de trois semaines, et a causé des pertes considérables.

Après divers essais, une sentence d'arbitrage a réussi à mettre d'accord les patrons et les ouvriers sur les bases suivantes : « Dans la métallurgie, la journée de dix heures est établie avec une réduction de salaire de 20 %, ce qui équivaut ainsi au prix antérieur de la journée de huit heures. Dans les autres branches, on continuera le travail de huit heures avec les salaires antérieurs.

La quantité de charbon pour l'usage domestique des ouvriers est réduite de 10 %. La durée de travail dans les charbonnages sous terre est sans changement; à la surface, elle de 9 h. 30 avec une heure et demie de repos. Les salaires sont réduits de 10 %, comparativement à ceux du mois de juin.

Les conditions ci-dessus lient les parties jusqu'au 30 septembre. Elles seront ensuite révocables à la fin de chaque mois. »

POLOGNE ET FRANCE.

A l'occasion de son entrée en fonctions, le nouveau ministre des Affaires étrangères de Pologne, comte Skrzynski, a envoyé le télégramme suivant à M. Edouard Herriot, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères de France :

Ayant assumé les fonctions de ministre des Affaires étrangères, je tiens à vous en faire part, Monsieur le Président, et vous assurer du prix que j'attache aux relations d'étroite amitié et d'alliance qui unissent la Pologne et la France. Je ne doute pas qu'avec le concours de Votre Excellence elles ne deviennent de plus en plus proches et intimes, propres à garantir la sécurité des deux pays dans laquelle je vois une condition essentielle du maintien des bienfaits de la paix universelle.

M. Edouard Herriot a répondu :

Je remercie Votre Excellence de son télégramme, et je l'assure qu'elle peut compter sur mon entier concours pour maintenir et développer les étroites relations d'amitié qui unissent nos deux pays. La France et la Pologne ont le même intérêt à la consolidation de la paix et leur alliance constitue, à cet égard, une précieuse garantie de sécurité. La part éminente que Votre Excellence a déjà prise personnellement à cette œuvre est le meilleur gage du succès de notre collaboration.



La Pologne ne participait pas directement à la Conférence de Londres, relative à l'application du « plan Dawes » : elle était toutefois représentée par un « observateur », M. Jean Mrozowski, délégué à la Commission des réparations.

Au cours de la Conférence, M. Skirmunt, ministre de Pologne à Londres, qui avait reçu à cet effet des instructions de son Gouvernement, est venu entretenir M. Edouard Herriot, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères de France, des questions concernant la sécurité de la Pologne. M. Edouard Herriot a assuré à M. Skirmunt qu'aucun changement ne saurait être apporté à la politique de collaboration de la France et de la Pologne, consacrée d'ailleurs par un traité d'alliance.

POLOGNE ET RUSSIE.

Le comte Skrzynski, ministre des Affaires étrangères de Pologne, a adressé, le 8 août 1924, la note suivante à M. Obolenski, ministre de l'Union des Républiques soviétiques à Varsovie :

Pendant la nuit du 3 au 4 août, trois bandes composées d'environ d'une centaine d'hommes armés de huit mitrailleuses et d'un certain nombre de fusils, revolvers, grenades à main, ont traversé la frontière et attaqué

la ville de Stelpce, où ils ont pillé la caisse du bureau de l'administration et les postes et tué un certain nombre de personnes, dont sept agents de police et agents de l'administration.

Quinze bandits environ ont pris la fuite en franchissant de nouveau la frontière soviétique et en abandonnant trois mitrailleuses et beaucoup d'autres armes. Les autres bandits ont été cernés dans la forêt par une force militaire lancée à leur poursuite. La plupart sont déjà arrêtés. Ils ont avoué que l'attaque avait été préparée depuis six mois à Minsk par une organisation créée dans ce but.

Quelques jours avant, dans la même région, un agent de police de la frontière, nommé Joseph Gorai, avait été enlevé par six cavaliers et trois fantassins de l'armée soviétique.

En communiquant ces faits au gouvernement de l'Union des Républiques soviétiques, le gouvernement polonais constate que l'attaque de la ville de Stelpce préparée sur le territoire soviétique, ne peut rester ignorée du gouvernement soviétique et attend de celui-ci qu'il prenne des mesures pour empêcher l'organisation sur son territoire de bandes dirigées contre la frontière polonaise.

Le gouvernement polonais attire l'attention du gouvernement soviétique sur la situation anormale qui trouble l'ordre à la frontière polonosoviétique. Il espère que le gouvernement soviétique comprendra la nécessité de mettre fin aux attaques préparées sur son territoire et qui pourraient créer un état de choses contraire aux tendances pacifiques et au bon voisinage.

Le 12 août 1924, le commissaire aux Affaires étrangères de l'Union des Républiques soviétiques a remis au chargé d'affaires de Pologne à Moscou, une note dans laquelle il déclare que l'Union des Républiques soviétiques entreprendra une enquête sur les indications contenues dans la note polonaise et que le résultat en sera communiqué au gouvernement polonais.

EPILOGUE DES TROUBLES DE CRACOVIE.

Le procès contre les personnes accusées d'avoir participé aux troubles de Cracovie, en novembre 1923, s'est terminé hier par un verdict du jury qui a rejeté les chefs d'accusation de révolte, troubles et autres délits politiques pour tous les accusés. Le délit de vol et de pillage a été retenu contre six personnes. La Cour a appliqué aux six coupables des peines variant de 14 jours à 18 mois de prison.

LA POLOGNE A LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

La Pologne sera représentée par les personnalités suivantes à l'assemblée de la Société des Nations qui s'ouvre à Genève le 1^{er} septembre 1924 :

MM. le comte Alexandre Skrzynski, ministre des Affaires étrangères; Auguste Zaleski, ministre de Pologne à Rome; Fr. Sokal, délégué de la Pologne au Bureau International du Travail; Fr. Lukasiewicz, conseiller de Légation.

A. F.

LA VIE ÉCONOMIQUE

COMMERCE EXTÉRIEUR

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA POLOGNE.

L'Office Central de Statistique de la République Polonaise vient de publier des renseignements afférents au commerce extérieur de la Pologne d'une part pendant les mois de janvier et de février, d'autre part pendant le mois d'avril de l'année 1924 : les données relatives au mois de mars n'ont pas encore été réunies.

C'est la première statistique commerciale qui ait été établie depuis la réforme financière de l'Etat polonais : elle emprunte de ce fait une importance particulière. (Voir la statistique complète du commerce extérieur polonais en 1923 dans *la Pologne* du 15 avril 1924, pages 183 et suivantes.)

En avril 1924, la Pologne a importé 212.384 tonnes de marchandises, valant 140.450.000 zloty : au cours des deux premiers mois, les entrées ne s'étaient élevées qu'à 360.515 tonnes, d'une valeur de 188.032.000 zloty.

Parmi les principaux articles importés en avril 1924, nous signalerons les suivants, avec l'indication de leur poids et de leur valeur ; entre parenthèses, nous mentionnons le poids et la valeur des mêmes produits pour les mois de janvier et de février réunis. Dans cette énumération, nous suivons l'ordre de la nomenclature douanière polonaise.

Riz : 3.382 tonnes ; 1.359.000 zloty (4.976 tonnes ; 2.535.000 zloty).

Farine de froment : 7.092 tonnes ; 2.582.000 zloty (2.378 tonnes ; 990.000 zloty).

Citrons et oranges : 5.953 tonnes ; 2.605.000 zloty (3.454 tonnes ; 1.596.000 zloty).

Prunes : 3.598 tonnes ; 1.102.000 zloty (2.241 tonnes ; 1.353.000 zloty).

Figues, dattes, etc. : 483 tonnes : 551.000 zloty (1.218 tonnes ; 1.080.000 zloty).

Noix : 905 tonnes ; 801.000 zloty (533 tonnes ; 493.000 zloty).

Épices : 171 tonnes ; 647.000 zloty (257 tonnes ; 566.000 zloty).

Thé : 129 tonnes ; 575.000 zloty (397 tonnes ; 1.699.000 zloty).

Cacao : 601 tonnes ; 942.000 zloty (480 tonnes ; 609.000 zloty).

Café : 518 tonnes ; 1.233.000 zloty (1.021 tonnes ; 1.738.000 zloty).

Harengs : 1.567 tonnes ; 788.000 zloty (9.250 tonnes ; 3.705.000 zloty).

Graisses alimentaires animales : 1.587 tonnes ; 2.301.000 zloty (4.424 tonnes ; 6.959.000 zloty).

Graisses alimentaires végétales : 514 tonnes; 890.000 zloty (251 tonnes; 488.000 zloty.)

Vins : 40 tonnes; 86.000 zloty (139 tonnes; 797.000 zloty).

Tabac : 705 tonnes; 1.926.000 zloty (2.472 tonnes; 5.409.000 zloty).

Peaux brutes : 1.190 tonnes; 1.946.000 zloty (2.066 tonnes; 3 millions 031.000 zloty).

Pelleteries brutes : 141 tonnes; 473.000 zloty (169 tonnes; 467.000 zloty).

Peaux préparées : 620 tonnes; 5.379.000 zloty (74 tonnes; 530.000 zloty).

Pelleteries préparées : 28 tonnes; 1.455.000 zloty (47 tonnes; 1 million 007.000 zloty).

Chaussures en cuir : 107 tonnes; 2.784.000 zloty (64 tonnes; 1 million 334.000 zloty).

Jute : 1.692 tonnes; 1.066.000 zloty (2.396 tonnes; 1.509.000 zloty).

Coton : 5.939 tonnes; 21.798.000 zloty (7.673 tonnes; 29 millions 755.000 zloty).

Filés de coton : 138 tonnes; 1.071.000 zloty (193 tonnes; 1 million 326.000 zloty).

Tissus de coton : 658 tonnes; 7.996.000 zloty (432 tonnes; 5 millions 253.000 zloty).

Laine : 2.778 tonnes; 16.272.000 zloty (3.193 tonnes; 20.677.000 zloty).

Filés de laine : 53 tonnes; 885.000 zloty (75 tonnes; 1.071.000 zloty).

Tissus de laine : 77 tonnes; 1.818.000 zloty (109 tonnes; 1 million 962.000 zloty).

Tissus de soie : 22 tonnes; 3.083.000 zloty (13 tonnes; 2.030.000 zloty).

Bonneterie : 55 tonnes; 1.566.000 zloty (53 tonnes; 1.548.000 zloty).

Vêtements : 53 tonnes; 1.937.000 zloty (31 tonnes; 1.206.000 zloty).

« Galanterie » : 89 tonnes; 1.197.000 zloty (48 tonnes; 921.000 zloty).

Chiffons : 1.943 tonnes; 395.000 zloty (1.684 tonnes; 317.000 zloty).

Papier et articles en papier : 1.205 tonnes; 1.440.000 zloty (2.206 tonnes; 2.257.000 zloty).

Pneus d'automobiles : 51 tonnes; 265.000 zloty (86 tonnes; 474.000 zloty).

Salpêtre du Chili : 14.044 tonnes; 3.168.000 zloty (17.050 tonnes; 5.027.000 zloty).

Huiles végétales techniques : 973 tonnes; 1.031.000 zloty (1.377 tonnes; 1.349.000 zloty).

Graisses animales techniques : 778 tonnes; 672.000 zloty (849 tonnes; 887.000 zloty).

Produits pharmaceutiques : 33 tonnes; 325.000 zloty (102 tonnes; 385.000 zloty).

Cosmétiques et parfums : 23 tonnes; 283.000 zloty (17 tonnes; 283.000 zloty).

Minerai de fer : 37.730 tonnes; 519.000 zloty (52.976 tonnes; 813.000 zloty).

Tuyaux : 1.389 tonnes; 945.000 zloty (1.454 tonnes; 669.000 zloty).

Machines textiles : 458 tonnes; 1.315.000 zloty (272 tonnes; 903.000 zloty).

Machines agricoles : 681 tonnes; 1.218.000 zloty (340 tonnes; 538.000 zloty).

Machines diverses : 1.934 tonnes; 3.125.000 zloty (3.087 tonnes; 5.906.000 zloty).

Matériel électrique : 807 tonnes; 1.392.000 zloty (1.442 tonnes; 3.379.000 zloty).

Automobiles : 289 tonnes; 1.314.000 zloty (315 tonnes; 1.727.000 zloty).

Machines à écrire et à compter : 17 tonnes; 442.000 zloty (24 tonnes; 1.018.000 zloty).

Instruments et appareils de précision et de mesurage : 63 tonnes; 857.000 zloty (103 tonnes; 2.328.000 zloty).

Les exportations polonaises ont augmenté en avril par rapport aux deux premiers mois de l'année : alors qu'en janvier et en février 1924, elles n'avaient atteint au total que 2.088.050 tonnes, valant 209.380.000 zloty, en avril, elles s'élevaient à 1.456.340 tonnes d'une valeur de 121.381.000 zloty. Le progrès est nettement marqué.

Nous citons ci-dessous les principales marchandises exportées, en suivant les mêmes règles que dans l'énumération des articles importés.

Seigle : 9.112 tonnes; 1.353.000 zloty (aucune exportation en janvier et février 1924).

Orge : 10.553 tonnes; 1.622.000 zloty (7.261 tonnes; 1.041.000 zloty).

Malt : 1.737 tonnes; 629.000 zloty (2.835 tonnes; 1.124.000 zloty).

Pommes de terre : 45.220 tonnes; 2.209.000 zloty (6.445 tonnes; 230.000 zloty).

Flocons de pommes de terre : 2.406 tonnes; 440.000 zloty (6.262 tonnes; 910.000 zloty).

Farine et fécule de pommes de terre : 1.234 tonnes; 414.000 zloty (1.701 tonnes; 552.000 zloty).

Sucre brut : 7.063 tonnes; 3.892.000 zloty (21.698 tonnes; 12 millions 132.000 zloty).

Sucre cristallisé : 7.646 tonnes; 4.260.000 zloty (12.023 tonnes; 9.720.000 zloty).

Sucre raffiné : 9.813 tonnes; 8.524.000 zloty (7.827 tonnes; 9 millions 492.000 zloty).

Houblon : 27 tonnes; 444.000 zloty (83 tonnes; 1.008.000 zloty).

Poils et soie de porc : 76 tonnes; 254.000 zloty (221 tonnes; 565.000 zloty).

Plumes et duvet : 191 tonnes; 792.000 zloty (258 tonnes; 1 million 102.000 zloty).

Bois de mine : 6.438 tonnes; 129.000 zloty (9.355 tonnes; 246.000 zloty).

Madriers, billots, etc. : 19.739 tonnes; 873.000 zloty (16.995 tonnes; 911.000 zloty).

Poutres, planches, lattes : 109.643 tonnes; 6.872.000 zloty (110.477 tonnes; 6.611.000 zloty).

Traverses de chemin de fer : 10.352 tonnes; 443.000 zloty (9.095 tonnes; 439.000 zloty).

Articles de vannerie : 3.890 tonnes; 631.000 zloty (4.314 tonnes; 908.000 zloty).

Meubles : 379 tonnes; 488.000 zloty (567 tonnes; 819.000 zloty).

Graines de semence : 7.998 tonnes; 2.112.000 zloty (5.485 tonnes; 1.159.000 zloty).

Graines de betteraves sucrières : 57 tonnes; 74.000 zloty (844 tonnes; 964.000 zloty).

Graines de plantes oléagineuses : 304 tonnes; 100.000 zloty (2.274 tonnes; 837.000 zloty).

Ciment : 4.853 tonnes; 378.000 zloty (2.304 tonnes; 195.000 zloty).

Lin : 1.216 tonnes; 676.000 zloty (1.509 tonnes; 1.149.000 zloty).

Filés de coton : 118 tonnes; 802.000 zloty (135 tonnes; 911.000 zloty).

Tissus de coton : 417 tonnes; 4.826.000 zloty (1.604 tonnes; 17 millions 232.000 zloty).

Laine : 213 tonnes; 1.055.000 zloty (303 tonnes; 1.530.000 zloty).

Filés de laine : 483 tonnes; 8.065.000 zloty (500 tonnes; 9 millions 040.000 zloty).

Tissus de laine : 50 tonnes; 1.374.000 zloty (209 tonnes; 5 millions 056.000 zloty).

Serviettes, couvertures, rideaux, etc. : 78 tonnes; 1.225.000 zloty (17 tonnes; 361.000 zloty).

Cellulose : 2.542 tonnes; 764.000 zloty (849 tonnes; 229.000 zloty).

Engrais artificiels : 5.904 tonnes; 934.000 zloty (4.651 tonnes; 555.000 zloty).

Couleurs non organiques synthétiques : 659 tonnes; 658.000 zloty (433 tonnes; 455.000 zloty).

Matières colorantes synthétiques : 39 tonnes; 403.000 zloty (9 tonnes; 57.000 zloty).

Naphte : 7.473 tonnes; 946.000 zloty (14.999 tonnes; 2.126.000 zloty).

Huiles légères : 4.483 tonnes; 476.000 zloty (10.978 tonnes; 1 million 292.000 zloty).

Huiles de graissage : 11.451 tonnes; 1.740.000 zloty (13.174 tonnes; 1.918.000 zloty).

Benzine : 6.847 tonnes; 2.193.000 zloty (10.367 tonnes; 3.032.000 zloty).

Paraffine : 3.222 tonnes; 1.805.000 zloty (3.761 tonnes; 1.860.000 zloty).

Charbon : 1.022.058 tonnes; 28.307.000 zloty (1.592.113 tonnes; 56.175.000 zloty).

Fer : 9.342 tonnes; 2.911.000 zloty (14.132 tonnes; 4.316.000 zloty).

Tôle de fer et d'acier : 2.877 tonnes; 1.295.000 zloty (2.690 tonnes; 1.183.000 zloty).

Tuyaux : 3.187 tonnes; 2.356.000 zloty (1.907 tonnes; 1.368.000 zloty).

Plomb : 1.325 tonnes; 951.000 zloty (1.447 tonnes; 1.005.000 zloty).

Zinc : 5.941 tonnes; 4.336.000 zloty (8.076 tonnes; 6.424.000 zloty).

Tôle de zinc : 2.087 tonnes; 1.847.000 zloty (2.290 tonnes; 2 millions 284.000 zloty).

Nous rappelons que le zloty est théoriquement et pratiquement équivalent au franc-or.

Trois conclusions générales peuvent être dégagées des renseignements précédents : tout d'abord le commerce extérieur polonais, après avoir subi une certaine gêne dans les deux premiers mois de l'année 1924, a pris de l'essor en avril, c'est-à-dire lorsque le succès de la réforme financière s'est indéniablement manifesté.

Ensuite, pour les trois mois envisagés dans la présente note, la balance commerciale est active, bien qu'elle se traduise en avril par un léger passif : il est manifeste que, dès le raffermissement de la situation financière de l'Etat polonais, le commerce a profité de cette amélioration et de la stabilisation de la devise polonaise pour procéder à des achats, jusqu'alors différés. Au surplus, il est probable que la cherté des prix de revient, non encore ajustés au nouvel état de choses, n'est pas étrangère aux achats, relativement considérables, effectués par la Pologne à l'étranger.

Enfin, la valeur des importations et des exportations pendant les mois de janvier, de février et d'avril 1924 a été supérieure à celle de la moyenne trimestrielle des entrées et des sorties, en 1923 et en 1922.

LE COMMERCE FRANCO-POLONAIS.

D'après les statistiques douanières *polonaises*, l'année 1923 a marqué un sensible accroissement des exportations de la Pologne à destination de la France, par rapport aux années antérieures; quant aux importations, si elles sont en 1923 en notable régression sur l'année précédente, elles témoignent du progrès en comparaison avec 1920.

La France a vendu à la Pologne, au total, 145.180 quintaux de marchandises en 1920; 218.510 quintaux en 1921; 453.165 quintaux en 1922; 227.417 quintaux en 1923; dans ce dernier nombre, les produits fabriqués figurent pour 98.254 quintaux (71.136 quintaux en 1922; 129.370 quintaux en 1921; 104.630 quintaux en 1920); les matières premières, pour 96.125 quintaux (356.192 quintaux en 1922; 43.110 quintaux en 1921; 21.490 quintaux en 1920); les pro-

duits alimentaires, pour 24.974 quintaux (14.468 quintaux en 1922; 25.560 quintaux en 1921; 12.690 quintaux en 1920); les produits semi-ouvrés pour 8.064 quintaux (11.369 quintaux en 1922; 20.470 quintaux en 1921; 6.370 quintaux en 1920).

Si l'on ramène à 100 les quantités de 1920, on constate qu'en 1923 la France a importé en Pologne : au total, 156; en produits fabriqués, 84; en matières premières, 447; en produits alimentaires, 192; en produits semi-ouvrés, 125.

Dans le groupe des produits fabriqués, les produits chimiques détiennent la première place avec 52.841 quintaux, dont 47.666 quintaux pour le goudron, la térébenthine et articles dérivés; 1.032 quintaux pour le savon; 1.009 quintaux pour les produits pharmaceutiques; 667 quintaux pour la parfumerie et les cosmétiques; 416 quintaux pour les matières colorantes, autres que d'aniline; 402 quintaux pour les sels organiques; 138 quintaux pour les acides organiques.

Les produits chimiques représentent 54 % de l'ensemble des importations françaises d'articles fabriqués; puis viennent les articles métalliques avec 34,7 % et 34.182 quintaux (rails : 14.564 quintaux; chaudronnerie de fer : 6.021 quintaux; automobiles : 3.495 quintaux; machines diverses : 8.252 quintaux; machines électriques : 2.314 quintaux; machines à tisser : 755 quintaux; clous : 611 quintaux; chaudières et machines à vapeur : 599 quintaux, etc.).

Enfin on peut relever les articles suivants : articles en caoutchouc : 2.480 quintaux; papier et articles en papier : 589 quintaux; tissus de coton : 2.223 quintaux; tissus de soie : 383 quintaux; peaux préparées : 2.580 quintaux; chaussures : 735 quintaux, etc.

La catégorie des matières premières comporte 5 groupes principaux : matières d'origine animale : 31.164 quintaux (32,3 % de l'ensemble des importations françaises de matières premières); matières d'origine végétale : 31.105 quintaux (32 %); matières premières chimiques et minérales pour l'industrie : 19.178 quintaux (20 %); minerais : 13.157 quintaux (13,5 %); matériaux de construction : 1.021 quintaux (1 %).

Dans chacun de ces sous-groupes, nous mentionnons les matières premières les plus intéressantes : laine et déchets : 21.587 quintaux; peaux brutes : 7.719 quintaux; graisses industrielles : 1.828 quintaux; chiffons : 19.385 quintaux; coton et déchets : 8.421 quintaux; matières tannantes : 976 quintaux; graines de semence fourragères : 737 quintaux; engrais minéraux phosphatés : 18.198 quintaux; soufre : 554 quintaux; fer brut : 10.100 quintaux; vieilles ferrailles : 2.857 quintaux; chaux calcinée : 818 quintaux.

Voici enfin les principaux articles d'importation française en ce qui concerne les produits semi-ouvrés et les produits alimentaires : filés : 5.205 quintaux (filés de laine : 3.442 quintaux; filés de coton : 1.493 quintaux); matières colorantes : 886 quintaux; articles en caoutchouc : 522 quintaux; vins, liqueurs : 8.994 quintaux; poissons : 8.293 quintaux; huiles végétales : 2.079 quintaux;

cacao : 1.646 quintaux; farine de froment : 1.398 quintaux; eaux minérales : 460 quintaux.

Les exportations polonaises en France sont beaucoup plus importantes que les importations, tout au moins en ce qui concerne les poids : 1.365.735 quintaux en 1923, au lieu de 954.283 quintaux en 1922; 363.290 quintaux en 1921; 22.520 quintaux en 1920.

Pour chacune des grandes catégories de produits importés, on obtient les résultats suivants :

Matières premières : 1920 : 15.730 quintaux; 1921 : 180.100 quintaux; 1922 : 279.901 quintaux; 1923 : 128.650 quintaux.

Produits fabriqués : 1920 : 6.350 quintaux; 1921 : 59.940 quintaux; 1922 : 108.522 quintaux; 1923 : 85.173 quintaux.

Produits semi-ouvrés : 1920 : 410 quintaux; 1921 : 1.060 quintaux; 1922 : 381.850 quintaux; 1923 : 663.153 quintaux.

Produits alimentaires : 1920 : 30 quintaux; 1921 : 122.190 quintaux; 1922 : 184.010 quintaux; 1923 : 488.759 quintaux.

Si l'on ramène à 100 les quantités de 1920, la Pologne a importé en France, au cours de l'année 1923 : au total : 376; en produits alimentaires : 400; en produits semi-ouvrés : 62.561; en produits fabriqués : 142; en matières premières : 71.

C'est la catégorie des produits semi-ouvrés qui constitue le principal élément du commerce d'exportation polonais en France : et dans cette catégorie la première place revient au bois semi-ouvré (575.103 quintaux, dont 570.153 quintaux pour les planches et les lattes, et 4.950 quintaux pour les traverses de chemins de fer); puis, on relève la vaseline et la paraffine (49.157 quintaux) et la cellulose (37.420 quintaux).

Parmi les produits alimentaires, nous citerons les articles suivants : pommes de terre : 234.961 quintaux; sucre : 176.109 quintaux; amidon : 41.170 quintaux; céréales : 21.503 quintaux; orge : 6.572 quintaux; œufs : 4.634 quintaux; fourrages pour bestiaux : 1.737 quintaux; légumes : 667 quintaux.

Les matières premières importées de Pologne en France sont surtout des bois (111.477 quintaux, dont 60.863 quintaux de bois de construction, 43.399 quintaux de bois de mines, 4.936 quintaux de bois de chauffage, 2.279 quintaux de bois pour cellulose); puis on note le charbon de terre et le coke (7.366 quintaux), les graines fourragères, oléagineuses et autres (2.833 quintaux), le houblon (2.733 quintaux), le lin (1.695 quintaux), tourbe (624 quintaux).

Plus de la moitié (54 %) des produits fabriqués, importés de Pologne en France, est constituée par les articles de vannerie (46.089 tonnes); on peut en outre signaler les produits pétroliers (19.997 quintaux, dont 8.537 quintaux de gazoline, 7.317 quintaux de benzine, et 4.143 quintaux de naphte); les graisses et les huiles (8.128 quintaux); la térébenthine et le goudron (3.549 quintaux); les allumettes (2.519 quintaux); les meubles (1.422 quintaux); le papier (1.214 quintaux); les bougies (638 quintaux).

Telles sont les indications fournies sur le commerce extérieur

franco-polonais en 1923 par les statistiques polonaises; il est certain, d'après les premières indications déjà recueillies, que ces résultats ne correspondent pas à ceux provenant des statistiques *françaises*.

L'administration générale française des douanes n'est pas encore en mesure de fournir le tableau des échanges commerciaux entre la France et la Pologne au cours de l'année 1923; mais elle nous a transmis récemment le même travail, en ce qui concerne l'année 1922 (voir, d'après la même source, sur le commerce franco-polonais en 1920, *la Pologne* du 15 février 1922, pages 201 et suivantes; en 1921, *la Pologne* du 15 décembre 1922, pages 639 et suivantes. D'autre part, nous avons publié, dans *la Pologne* du 1^{er} juin 1923, pages 625 et suivantes, un état des marchandises polonaises importées en France, au cours de l'année 1922, 1^o sous paiement des droits inscrits au tarif minimum; 2^o sous bénéfice d'un pourcentage de réduction. Enfin, d'après des informations d'origine polonaise, nous avons donné diverses indications sur le commerce franco-polonais en 1920, en 1921 et pendant le premier semestre de 1922, dans *la Pologne* du 15 mars 1923, pages 291 et suivantes, et pendant les dix premiers mois de l'année 1923, dans *la Pologne* du 15 février 1924, pages 88 et suivantes).

D'après ce tableau, la Pologne a importé en France, au cours de l'année 1922, 41.347.000 francs de marchandises, dont nous énumérons ci-après les principales.

Désignation des marchandises	Unités	Quantités	Valeurs en milliers de francs français.
Bois communs	tonnes	49.100	15.599
Pommes de terre.....	quintaux	236.634	7.099
Huiles minérales brutes, raffinées ou essences	—	41.014	2.849
Huiles lourdes et résidus de pétrole	—	29.003	1.983
Oufs de volaille et de gibier	—	4.280	1.840
Cire de lignite, paraffine et vaseline	—	10.933	1.640
Peaux et pelleteries brutes	—	755	1.450
Pâtes de cellulose chimiques	—	14.648	1.172
Machines motrices à vapeur et autres	—	1.974	1.055
Zinc	—	6.315	1.074
Poils bruts, peignés ou cardés	—	508	783
Graines de semence	—	3.743	548
Pelleteries préparées, ouvrées ou confectionnées	—	36	355
Céréales (grains et farines) y compris le malt	—	7.018	351
Plumes à lit (duvet et autres)	—	495	347

Meubles	quintaux	396	209
Chevaux	têtes	116	276
Légumes frais	quintaux	3.241	259
Gibier, volailles, etc.	—	362	210
Peaux préparées	—	50	201
Tapiocas et féculs de pommes de tere, maïs et autres	—	1.395	182
Ouvrages de sparterie, de vannerie et corderie	—	247	165
Houblon	—	192	144
Sucres bruts ou raffinés	—	596	69
Outils et ouvrages en métaux	—	222	137
Espèces médicinales	—	305	120
Ouvrages en peau ou en cuir naturel ou artificiel	—	18	95
Chaudières	—	339	105
Tabac en feuilles et tabac fa- briqué	—	328	105

Les exportations françaises en Pologne se sont élevées à 54 mil-
lions 236.000 francs de marchandises, dont nous énumérons les plus
importantes :

Désignation des marchandises	Unités	Quantités	Valeurs en milliers de francs français]
Armes, poudres et munitions.....	quintaux	14.933	16.178
Coton en laine et déchets de coton..	—	13.764	9.084
Tissus de coton.....	—	2.216	5.383
Cire végétale, gommes, gemmes, ré- sines, baumes et autres produits résineux	—	49.603	4.466
Ouvrages en caoutchouc et en gutta- percha	—	973	2.690
Laines et déchets de laine.....	—	1.548	1.338
Drilles	—	8.534	1.441
Tissus de soie et de bourre de soie..	kilog.	4.701	1.282
Pelleteries préparées, ouvrées et confectionnées	quintaux	16	1.280
Peaux et pelleteries brutes	—	2.741	1.118
Fils de coton.....	—	768	1.146
Peaux préparées.....	—	600	633
Vins	hectol.	2.166	619
Scories de déphosphoration.....	quintaux	41.100	617
Poissons secs, salés ou conservés..	—	534	420
Pièces détachées et organes de machines	—	394	467
Huiles végétales fixes.....	—	562	175
Machines motrices à vapeur et autres	—	443	353

Outils et ouvrages en métaux	quintaux	826	236
Livres, journaux, gravures, rouleaux pour cinématographes, imprimés, etc.....	—	79	315
Carrosserie (automobiles).....	—	228	298
Celluloïd	—	93	256
Médicaments composés	—	130	201
Fontes	—	4.954	183
Tissus de laine.....	—	35	181
Teintures préparées	—	208	168
Extrait de quéracho	—	1.232	160
Graisses animales, autres que de poisson, margarine et substances similaires	—	840	155
Ouvrages en peau ou en cuir naturel ou artificiel	—	44	142
Lingerie, vêtements et articles confectionnés	—	4	125
Chevaux	têtes	20	124
Liqueurs	hl de liquide	80	120
Quinine et ses sels	quintaux	5	110
Huiles volatiles ou essences végétales et parfums synthétiques ou artificiels	—	16	107
Colis postaux contenant des tissus de soie ou de bourre de soie....	—	28	843
Colis postaux contenant d'autres articles	—	86	413

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE.

L'administration des douanes communique les chiffres du commerce extérieur de la France pour les six premiers mois de 1924. Le tableau suivant donne les valeurs des marchandises importées et exportées du 1^{er} janvier au 30 juin dernier, ainsi que la comparaison avec la période correspondante de 1923 (en francs) :

	Six premiers mois		Différence
	1924	1923	pour 1924
Importations.			
Objets d'alimentation.....	4 143.540.000	3.368 953.000	+ 774.587.000
Matières nécessaires à l'industrie ..	13 191.862.000	9.201.393.000	+ 3.990.469.000
Objets fabriqués.....	2.537.254.000	2.089.078.000	+ 448.176.000
Totaux.....	19.872.656.000	14.659.424.000	+ 5.213.232.000
Exportations.			
Objets d'alimentation.....	4.996 841.000	1.485.457 000	+ 511.684.000
Matières nécessaires à l'industrie ..	5.658.338.000	4.407.586.000	+ 1.250.752.000
Objets fabriqués.....	12.689.197.000	7.459.927.000	+ 5.229.270.000
Colis postaux.....	937.924.000	796.193.000	+ 141.731.000
Totaux.....	21.282.300.000	14.148.863.000	+ 7.133.437.000

Les résultats que font ressortir ces chiffres pour le premier semestre de 1924 ne sont pas sensiblement différents de ceux qu'accusaient les statistiques précédentes. La valeur des échanges reste, notamment, en progression considérable par rapport à la même période de l'année dernière, et l'augmentation continue de porter sur toutes les grandes catégories de marchandises tant importées qu'exportées. Elle est de 5.213.232.000 francs ou de 36 % pour les entrées et de 7.133.437.000 francs, soit d'environ 50 % pour les sorties. Comme précédemment, il y a lieu de signaler l'accroissement remarquable des exportations d'objets fabriqués, qui se chiffre, par rapport aux six premiers mois de 1923, à 5.229 millions de francs, soit à 70 %. Ces plus-values sont dues en partie — mais non exclusivement — à la hausse des prix, qui n'est elle-même qu'une conséquence de la tension des changes étrangers.

Mais la reprise du franc a déterminé une diminution sensible des exportations, au mois de juin par rapport aux mois précédents (2.922.304.000 francs, au lieu de 3.360.148.000 francs en mai; 4 milliards 027.041.000 francs en avril; 4.354.695.000 francs en mars; 3.918.279.000 francs en février; 2.699.833.000 francs en janvier). Par contre les importations sont restées à peu près stationnaires; elles ont même dépassé en juin 1924 (3.178.867.000 francs) de 1 million et demi le chiffre de mai (3.177.313.000 francs), sans toutefois atteindre les quantités des mois antérieurs (3.292.151.000 francs en avril; 3.622.604.000 francs en mars; 3.713.800.000 francs en février; 2.887.921.000 francs en janvier).

Le tableau ci-dessous indique le poids des produits importés et exportés pendant les six premiers mois de l'année en cours, ainsi que la comparaison avec la période correspondante de 1923 (en tonnes) :

	Six premiers mois 1924	1923	Différences pour 1924
Importations.			
Objets d'alimentation.....	2.744.389	2.663.320	+ 81.069
Matières nécessaires à l'industrie.	24.642.007	22.182.240	+ 2.459.767
Objets fabriqués	755.332	766.064	- 10.732
Totaux	28.141.728	25.611.624	+ 2.530.104
Exportations.			
Objets d'alimentation.....	716.728	615.462	+ 101.266
Matières nécessaires à l'industrie.	11.279.763	9.417.020	+ 1.862.743
Objets fabriqués	1.703.929	1.329.701	+ 374.228
Colis postaux.....	17.061	15.504	+ 1.557
Totaux	13.717.481	11.377.687	+ 2.339.794

A l'importation, les quantités ne se sont accrues, par rapport au premier semestre de 1923, que dans une mesure assez faible. L'augmentation ne reste relativement importante que pour les entrées de matières premières, où elle atteint 2.459.767 tonnes, soit un peu plus de 11 %. Elle est seulement de 81.069 tonnes, ou de 3 % pour les importations de denrées alimentaires. Quant aux entrées d'objets fabriqués, elles ont diminué, d'une année à l'autre, de 10.732 tonnes.

L'accroissement des quantités est proportionnellement plus important pour les exportations, où il intéresse, au surplus, toutes les catégories de marchandises. Il atteint 101.266 tonnes, soit plus de 16 % pour les sorties de produits alimentaires; 1.862.743 tonnes, ou près de 20 %, pour les matières premières, et 374.228, ou 28 %, pour les exportations d'objets fabriqués.

On voit que si l'importante plus-value des échanges en 1924 doit être attribuée principalement à la hausse des prix, en ce qui concerne les importations, elle est due également, pour ce qui touche les exportations, à une augmentation notable des quantités expédiées, c'est-à-dire à l'activité accrue du commerce extérieur de la France.

Par rapport aux chiffres correspondants de 1913, le total des importations, durant les six premiers mois de 1924, est en augmentation de 15.632.289.000 francs et de 6.360.106 tonnes, soit de près de 370 % en ce qui concerne les valeurs et de 29 % en ce qui concerne les poids. L'ensemble des exportations se présente en augmentation de 17.910.054.000 francs et de 3.666.995 tonnes, soit de 534 % pour les valeurs et de 36 % pour les quantités. L'accroissement porte sur toutes les grandes catégories de marchandises, sauf, en ce qui touche le poids, sur les entrées de produits fabriqués, qui sont en diminution de 63.908 tonnes, et sur les sorties de colis postaux (—933 tonnes). Un fait est particulièrement digne de remarque : les exportations d'objets fabriqués sont, en poids, supérieures de 607.363 tonnes, ou de 55 %, aux quantités expédiées pendant le premier semestre de 1913.

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

France.

Aux termes d'un décret du 7 août 1924, publié au *Journal Officiel* du 10 août 1924, les locaux affectés à l'exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes de 1925 sont constitués en entrepôt réel des douanes.

Les produits étrangers destinés à cette exposition seront expédiés directement sur les locaux y affectés, sous le régime du transit international ou du transit ordinaire pour tous les bureaux ouverts à ces opérations.

Ils doivent être accompagnés d'un bulletin de l'expéditeur annexé à l'acquit de transit et indiquant leur nature, leur espèce, leur poids, ainsi que leur origine et leur valeur.

Les expéditions auront lieu sans visite à la frontière.

Les envois sont exonérés du droit de statistique et de la taxe sur le développement du commerce extérieur. Les plombs sont apposés gratuitement.

Les produits étrangers reçus dans les locaux de l'exposition sont pris en charge, conformément aux règles applicables en matière d'entrepôt, par le service des douanes attaché à l'exposition.

Ceux qui seraient livrés à la consommation seraient soumis aux droits du tarif minimum, coefficient en sus et autres taxes exigibles.

Les objets fabriqués dans l'enceinte de l'exposition avec des matières d'origine étrangère importées sous le régime de douane ne sont assujettis à d'autres droits que ceux afférents à la matière importée et mise en œuvre.

Les produits français passibles de taxes intérieures sont expédiés vers l'exposition sous des acquits à caution spéciaux et placés sous le régime du transit ou de l'entrepôt. Sont également placés sous le régime de l'entrepôt les produits français passibles de taxes d'octroi. Aux entrées de Paris, ils ne subissent aucune vérification et n'acquittent aucun droit. Le service de l'octroi assure gratuitement la surveillance jusqu'à destination.

La fabrication des tabacs au moyen des machines ou appareils exposés peut être autorisée à titre de démonstration du fonctionnement de ces machines et appareils sous la réserve expresse que les produits ainsi obtenus acquitteront les droits fixés par la loi et sous les autres conditions à déterminer par un règlement ultérieur.

Les ouvrages d'or, d'argent et de platine, de fabrication française, peuvent être dirigés sur l'exposition sans être revêtus des marques légales.

Pour bénéficier de cette disposition les exposants doivent préalablement faire parvenir au chef de service de la garantie à Paris une liste détaillée par nombre et par poids de ces ouvrages et prendre l'engagement de représenter ces objets, lors de la clôture de l'exposition, aux contrôleurs de la garantie chargés de la surveillance.

*
**

Par décret en date du 10 août 1924, les fromages de Roquefort sont exemptés du droit de sortie établi par les décrets des 16 février, 11 mars et 7 avril 1924. Cette exonération est subordonnée à la production d'un certificat délivré par l'inspecteur départemental de la répression des fraudes de l'Aveyron, attestant que les fromages ont droit à leur appellation comme ayant été fabriqués exclusivement avec du lait de brebis.

*
**

Un décret en date du 8 août 1924 exonère les conserves d'escargots du droit de sortie de 10 % *ad valorem* afférents aux conserves de viandes en boîtes.

Pologne.

Le Gouvernement général de l'Algérie participera à la prochaine Foire internationale de Lwow, qui aura lieu dans cette ville du 5 au 15 septembre 1924.

M. Arsène Rozée, agent consulaire de Pologne à Alger et corres-

pendant de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris en Algérie, a été chargé de préparer et d'organiser la participation algérienne à cette manifestation.

*
* *

Une loi du 17 juillet 1924, publiée au *Dziennik Ustaw* du 8 août 1924 (n° 69, pos. 672), fixe les droits afférents à la délivrance des passeports en Pologne.

Aux termes de l'article premier, les passeports diplomatiques sont exonérés de tout droit : il en est de même des passeports et des attestations, délivrés aux ouvriers, qui émigrent à l'étranger pour y être occupés dans l'industrie ou dans l'agriculture.

Les personnes, qui se rendent à l'étranger pour des motifs industriels et commerciaux, acquittent une taxe de 25 zloty (article 2), qui est abaissée à 20 zloty pour les voyageurs, dont le but rentre dans une des catégories suivantes : a) études; b) maladie; c) réunions internationales; d) œuvres sociales.

Les personnes, visées par les rubriques a, c et d, peuvent obtenir la remise de tout droit, sur présentation d'une attestation délivrée par le Ministère de l'Intérieur, d'accord avec le Ministère du Trésor (article 3).

Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} août 1924 : les conditions de son application ont été fixées par un arrêté des ministres du Trésor et de l'Intérieur, en date du 1^{er} août 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 8 août 1924 (n° 69, pos. 677) : cet arrêté dispose que les passeports, délivrés aux personnes ne bénéficiant ni de remise, ni d'exemption, donneront lieu à la perception d'une taxe de 500 zloty.

*
* *

Dans la *Pologne* du 1^{er}-15 août 1924, pages 348 et 349, nous avons indiqué qu'un arrêté du ministre du Trésor et du ministre de l'Industrie et du Commerce, en date du 11 juillet 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 12 juillet 1924 (n° 59, pos. 599), fixe le montant du droit de douane réduit applicable à un certain nombre de marchandises, à leur entrée en Pologne.

Cette liste de marchandises vient d'être complétée par un arrêté du 28 juillet 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 6 août 1924 (n° 68, pos. 666).

Les deux arrêtés précités du 12 juillet 1924 et du 6 août 1924 sont en vigueur jusqu'au 15 octobre 1924.

*
* *

Au commencement du mois d'août est arrivée à Paris la délégation polonaise chargée de négocier avec le Gouvernement français les modifications à apporter à la Convention commerciale franco-polonaise du 6 février 1922.

Cette délégation est composée de MM. H. Tenenbaum, St. Czerkiewicz, Fr. Krolikowski et Wl. Danielewicz.

Les personnalités munies par le Gouvernement polonais de pleins pouvoirs pour la signature de la nouvelle Convention commerciale sont MM. Alfred Chlapowski, ministre de Pologne en France, H. Tenenbaum, directeur du département commercial du Ministère de l'Industrie et du Commerce de Varsovie, et François Dolézal, conseiller commercial de la Légation de Pologne en France.

Les négociations ont été interrompues, en raison de la période des vacances; elles recommenceront à la fin du mois de septembre.

*
* *

La 2^e Foire internationale de Gdansk, que nous avons précédemment signalée, aura lieu du 2 au 5 octobre 1924 : le prix des emplacements est de 5 dollars par mètre carré dans les halls couverts, et de 2 dollars par mètre carré en plein air. La direction prélève un supplément de 10 % pour les frais généraux. Chaque exposant est tenu de louer au moins 2 mètres carrés.

Pour tous renseignements complémentaires sur les conditions de participation, on peut s'adresser soit au siège de la Foire de Gdansk, Messegelände Haus Osten, soit à la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris, correspondant de la Foire de Gdansk.

A. MERLOT.

LA VIE INTELLECTUELLE

LA LUTTE POUR LE PATRIMOINE CULTUREL DE LA POLOGNE.

Parmi les procédés dont usait à l'égard de la Pologne l'ancien empire des tsars, il en fut un dont la brutalité et la perfidie dépassèrent de beaucoup les mesures générales de russification et de dénationalisation employées dans les provinces polonaises qui furent rattachées à la couronne de Russie après le dernier démembrement et vinrent compléter l'ensemble de ce « gâteau des rois » dont la Russie s'était attribué la part du lion, à partir du premier partage de la Pologne.

Pendant près de cent cinquante ans, les dirigeants de la Russie s'acharnèrent à tuer la langue polonaise, à faire oublier aux populations polonaises leur passé, leur histoire, leurs traditions et leurs coutumes. On voulait faire coûte que coûte *tabula rasa* de tout ce qui était susceptible de rappeler l'ancienne grandeur de la Pologne, son existence d'Etat indépendant, sa civilisation et l'effort culturel fourni par une série de générations.

La première chose que firent les troupes russes, dès qu'elles pénétrèrent en Pologne, ce fut de dévaliser les musées et les bibliothèques. On dira peut-être que l'amour de la science ou de l'art les guidait dans ces rapines. Ce serait avoir une trop haute idée de ces soldats à demi sauvages et de ces généraux, dont beaucoup savaient à peine signer leur nom. Non ! il s'agissait d'exécuter des ordres venant d'en haut et qui voulaient voir disparaître tous les vestiges du passé de la Pologne.

Ces spoliations ne furent pas sporadiques. Elles ne se limitèrent pas à la première invasion des Russes en Pologne, vers la fin du XVIII^e siècle. Chaque fois que l'occasion se présentait de procéder envers les Polonais à des représailles pour les punir de leur attitude hostile à l'égard de l'envahisseur, de leurs tentatives de secouer le joug de l'étranger, chaque fois on s'attaquait avant tout aux richesses culturelles, aux souvenirs du passé. Les générations des satrapes russes se passaient le mot d'ordre qui consistait à anéantir systématiquement tout ce qui était capable de faire renaître les souvenirs de l'ancienne Pologne.

Cette rage de destruction sévit tout particulièrement après la révolution polonaise de 1830. Le tsar Nicolas se préparait à marcher contre la France où la révolution de juillet était pour lui l'annonce du retour du « jacobinisme », esprit dangereux qu'il tenait à étouffer dans son germe. La Pologne se dressa sur son chemin et l'empêcha de mener à bout son projet. Il ne le lui pardonna pas et après avoir étouffé dans le sang l'insurrection polonaise, sa colère s'abattit avant tout sur les musées et les bibliothèques. Varsovie,

Wilno et une série de villes et de propriétés privées y passèrent à tour de rôle, comme tant de collections appartenant à des particuliers l'avaient déjà été au cours des événements antérieurs. Citons pour exemple le magnifique trésor des Radziwill, à Nieswiez, qui fut confisqué par les autorités russes en représailles de l'aide que le prince Dominique Radziwill prêta en 1812 à Napoléon en équipant à ses frais tout un régiment polonais.

Puis, ce fut le tour des archives gouvernementales dont une partie fut enlevée au cours du XIX^e siècle et le reste fut emporté lors de l'évacuation de la Pologne russe à l'approche de l'invasion allemande en 1915.

En somme, lorsque les plénipotentiaires polonais arrivèrent, en 1920, à Riga pour élaborer avec les délégués russes les bases du traité devant établir entre les deux pays l'état de paix après la dernière invasion bolchevique, un de leurs principaux problèmes consistait à revendiquer le retour à la Pologne des richesses culturelles dont l'avait privée le système de spoliations décrit plus haut.

Il ne leur fut relativement pas difficile d'obtenir satisfaction. Après leur sanglante défaite, les Soviets étaient assez accommodants. L'article II du Traité de Riga contient de nombreuses stipulations concernant le retour à la Pologne des bibliothèques, collections archéologiques, archives, objets d'art, antiquités ainsi que des collections de toute sorte et des objets ayant une valeur historique, nationale, artistique, archéologique, scientifique ou culturelle.

Il est nettement précisé que tous ces objets doivent être restitués sans avoir égard aux circonstances dans lesquelles ils auront été emportés de Pologne, ni conformément à quels ordres des autorités d'alors ils auront été enlevés, ni à quelles personnes physiques ou morales ils auront appartenu primitivement ou après leur enlèvement. Le point de départ pour le retour de tous les objets enlevés, au cours des trois derniers siècles, est fixé à la date du 1^{er} janvier 1772. Il semblerait donc que satisfaction complète était donnée à la Pologne. Mais promettre et tenir font deux. Une fois de plus, on eut l'occasion de se rendre compte de l'abîme qui sépare un traité de son exécution. Des commissions furent créées aussi bien du côté polonais que du côté russe et une véritable lutte s'engagea entre elles pour l'application des clauses respectives du Traité de Riga. Le travail de la délégation polonaise, en présence de l'opposition systématique de la commission russe, fut un véritable calvaire à travers les bureaux, les musées et les collections dont l'accès lui était à chaque instant refusé.

Enfin, après deux ans d'efforts inouïs, les délégués polonais réussirent à obtenir le retour d'un lot important de richesses culturelles. Ce lot comprend : 100 magnifiques tapisseries des Gobelins qui datent de l'époque du roi Sigismond-Auguste, 95 estampes et 5.000 gravures faisant partie de la collection de l'Université de Varsovie et qui proviennent des collections du roi Stanislas-Auguste, de Stanislas Potocki et autres enlevées par les Russes en 1832, les deux tiers de l'ameublement et des objets d'art ayant appartenu aux anciens

palais royaux de Varsovie, environ 7.000 cloches enlevées à différentes époques, environ 7.000 manuscrits faisant partie de la célèbre bibliothèque des Zaluski, enfin les archives de la Couronne dont les neuf dixièmes ont été restitués.

Mais ce lot ne constitue qu'une partie de ce qui revient à la Pologne. Il reste encore, dispersés à travers les musées et les collections artistiques russes, une quantité d'objets d'art et de souvenirs précieux du passé culturel de la Pologne que la délégation polonaise continue à revendiquer avec énergie, mais dont les efforts se heurtent à une mauvaise foi manifeste de la part des autorités russes. Celles-ci semblent avoir adopté une tactique répondant à un plan élaboré à l'avance et qui a pour objet de conserver la plus grande partie des richesses culturelles que réclame, à juste titre, la Pologne. Les quelques collections importantes qui ont été rendues étaient, selon toutes les apparences, destinées à faire croire à l'étranger que le gouvernement soviétique exécutait le Traité de Riga. Mais, à l'abri de ce geste, la mauvaise foi des autorités soviétiques se manifeste en plein et il est évident que le gouvernement polonais risque fort de ne pas obtenir satisfaction.

La mauvaise foi des Soviets apparaît non seulement dans la résistance opiniâtre qu'ils opposent aux justes revendications polonaises, elle se manifeste également dans l'exécution des décisions adoptées par la commission mixte polono-russe. Ces décisions n'ont jamais été jusqu'ici exécutées en entier. Ainsi, il y a deux ans et demi, il avait été décidé, d'un commun accord des délégations russe et polonaise, qu'il serait restitué à la Pologne 156 tapisseries des Gobelins de l'époque du roi Sigismond-Auguste. Or, deux ans après, la délégation polonaise n'avait réussi à obtenir, et cela aux prix d'efforts inouïs, que le retour de 100 de ces tapisseries. Le reste aurait disparu, à en croire les affirmations de la délégation russe, affirmations dont la fausseté manifeste a d'ailleurs été démontrée dans la suite, la délégation polonaise ayant indiqué avec précision les palais et les musées russes où ces tapisseries avaient été intentionnellement dispersées.

Il en est de même pour les estampes et les gravures citées plus haut, dont une importante partie n'a pas été rendue à la Pologne, bien que l'endroit où elles se trouvent ait été établi avec précision. Même chose pour une collection de 22 tableaux du célèbre peintre Canaletta dont le retour à la Pologne avait été décidé par la commission mixte polono-russe. Les autorités renvoyèrent à Varsovie 21 de ces tableaux constituant une série de vues de la capitale polonaise, mais gardèrent le plus grand des tableaux de cette collection représentant l'élection du roi Stanislas-Auguste en 1764 dans la plaine de Wola, près de Varsovie. Elles affirmèrent que ce tableau avait disparu, au cours de la Révolution. Or, un Russe qui n'était pas initié aux manœuvres de la commission russe vint un beau jour indiquer à la délégation polonaise l'endroit où se trouvait ce tableau, soi-disant disparu. Saisie de cette question, la commission russe déclara qu'il s'agissait d'un autre tableau tout en refusant

obstinément à la délégation polonaise de s'en rendre compte « de visu ».

La situation est encore bien plus compliquée, en ce qui concerne les bibliothèques. Les 7.000 manuscrits appartenant à la bibliothèque des Zaluski qui ont été jusqu'ici restitués à la Pologne ne constituent qu'une faible partie de cette importante collection. La commission avait décidé le retour à la Pologne de dizaines de mille de volumes dont beaucoup constituent des exemplaires uniques. Or, à peine quelques centaines de volumes ont été jusqu'ici restitués sur l'ensemble d'une série de riches bibliothèques qui avaient été enlevées de Pologne. Il en est de même des précieuses archives de l'ancien Duché de Lithuanie que les Soviets refusent de rendre à la Pologne sous le prétexte fallacieux du litige pendant entre la Lithuanie de Kowno et la Pologne au sujet du territoire de Wilno, en oubliant que les archives en question ont été emportées par les Russes en 1795 non de Wilno, mais bien de Varsovie où elles se trouvaient du temps de la Pologne indépendante.

Nous aurions encore toute une série de faits à produire à l'appui de l'accusation de mauvaise foi dont les autorités soviétiques sont l'objet de la part des intellectuels polonais dans cette malheureuse question du retour à la Pologne de ses richesses culturelles. Ceux que nous avons cités nous paraissent suffisants pour éclairer la situation telle qu'elle se présente à l'heure actuelle.

La mauvaise foi des Soviets est évidente. Non moins est évident le bon droit de la Pologne qui ne cesse de revendiquer ce qui lui est dû et ce dont la restitution est une des conditions élémentaires des bonnes relations qui, à l'avenir, pourront s'établir entre les intellectuels russes et polonais.

Paul KLECZKOWSKI.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

ADAM MICKIEWICZ : *Correspondance* (1820-1855). — Un vol. in-12 de 370 pages. Société d'éditions : *Les Belles-Lettres*.

La collection de littérature polonaise éditée par la Société les Belles-Lettres, sous les auspices de l'Association France-Pologne, vient de s'enrichir d'un nouveau volume contenant la correspondance ou tout au moins la plus grande partie de la correspondance d'Adam Mickiewicz, publiée par M. Ladislas Mickiewicz, le fils du grand écrivain. C'est un de ces ouvrages dont le lecteur retire autant de profit que de plaisir, et qui permettra de suivre pendant trente-cinq années le poète national de la Pologne presque jour par jour, d'assister à tous les flux et reflux de son génie.

Un certain nombre de lettres ne figurent pas dans ce recueil et M. Ladislas Mickiewicz nous dit pourquoi. Les unes n'ont pas été conservées par leurs destinataires : « En Russie, les persécutions politiques obligeaient à chaque instant à jeter au feu des papiers

sur lesquels, si innocents qu'ils fussent, un satrape tzariste pouvait trouver le moyen d'étayer une accusation. » D'autre part, les lettres adressées à Towianski dont beaucoup ont déjà été publiées en polonais « ne sauraient faire l'objet en français que d'une publication spéciale, à cause de leur caractère et de leur nombre ». Je rappelle à ce propos que j'ai indiqué brièvement ici même, en rendant compte en son temps du livre si intéressant de M. Szpotanski : *Adam Mickiewicz et le romantisme*, et d'après ce livre, l'influence qu'exerça Towianski sur le grand poète. Il n'est pas douteux que la correspondance de Mickiewicz avec le fondateur du *Cercle* ne projette les plus curieuses lueurs sur l'évolution de la pensée et du génie de Mickiewicz pendant la période de sa vie qui va de juillet 1841 à novembre 1846. On formera donc le vœu que la « publication spéciale » dont parle M. Ladislas Mickiewicz finisse par avoir lieu. Enfin, on ne trouvera pas dans ce volume « quelques-unes des lettres de Constantinople qui précédèrent de peu la mort du poète et roulent sur le conflit entre lui et le parti aristocratique polonais, répétition de la scission qui les divisa en 1848 ».

L'ouvrage s'ouvre par une introduction fort utile de M. Ladislas Mickiewicz. Un Polonais, en effet, peut comprendre cette correspondance sans commentaires, mais un Français ignore la plupart des destinataires de ces lettres et des circonstances dans lesquelles elles furent écrites. Les premiers amis du poète, ses premiers correspondants, furent ses condisciples du collège et de l'Université. La vie les dispersa assez vite : l'un gagna le Brésil, un autre la Perse, beaucoup furent exilés en Sibérie. Mickiewicz lui-même eut la vie d'un banni et d'un émigré. La correspondance reflète l'agitation d'une telle existence. « Les épanchements littéraires, note M. Ladislas Mickiewicz, y trouvent peu de place. Le regret de sa patrie absente, la préoccupation de la servir, sont la note dominante de ses lettres comme le mobile de ses actes. Il mesure son amitié non au talent des gens ni à leur renommée mais à l'identité de leurs convictions avec les siennes. Il sera lié avec bien des célébrités contemporaines mais ses plus intimes seront, soit de ses anciens condisciples, soit des compatriotes obscurs mais dévoués corps et âmes à la cause nationale. » Grâce à cette précieuse introduction, nous connaissons tout de suite l'atmosphère, le milieu où Mickiewicz a vécu, nous n'avons pas d'étonnement à le regarder marcher, à l'entendre parler.

Dès les premières lettres, écrites de Kowno, Nowogrodek, Wilno, apparaît le ton général qui subsistera jusqu'à la fin de cette correspondance : la simplicité d'une conversation familière. « Le journal de ma vie et de mes occupations, écrit-il à François Malewski, est archimonotone et bref : je dors et le plus souvent je ne dors pas, je marche beaucoup, j'écris des vers et un commentaire pour la *Zofiowka*, ou plutôt j'écrivais, car maintenant je m'y mets de moins en moins. » Dans les lettres de cette époque, il parle un peu de ses projets et de ses travaux; c'est ainsi qu'à propos de ce poème

des *Aïeux* qui le classa tout de suite hors de pair parmi les écrivains slaves, il prononce avec une sévérité inexplicable : « ...J'expédierai la plus grande partie des *Aïeux*. Si ce n'étaient mes lamentables obligations relatives à l'impression, je les jetterais au panier. J'en avais vraiment une meilleure opinion que celle qu'ils me font présentement, depuis que je commence à les lire. Mais qu'y faire? Ne prends point cela pour de l'exagération ou pour une fanfaronnade, mais je suis convaincu que sauf les ballades, le reste est prématuré et si je vis plus longtemps je ne pourrais pas regarder ces paperasses. » On le voit, aucune pose : tout spontanéité, et naturel.

Cette note se retrouvera sans cesse. Mais à mesuré que les années passent, il parle de moins en moins de lui et il s'inquiète surtout de ce qui concerne son correspondant. Il s'occupe des intérêts de ceux-ci avec une affectueuse bonne grâce et il est touchant de voir cet homme de génie s'associer à tant de préoccupations matérielles :

J'ai vendu, écrit-il à Edouard Odyniec, vingt-cinq exemplaires de la *Melitele* et seulement quelques exemplaires, je ne sais plus combien, de ton second envoi. Je laisse ici un paquet que je distribuerai peut-être encore et j'en expédierai un autre selon tes indications. La noblesse ici est tellement accablée de livres et de billets de souscriptions qu'elle commence à me fuir. As-tu envoyé de tes volumes à Krzemieniec? si tu ne l'as pas fait, j'y adresserai d'ici des exemplaires. J'ai vendu presque tous les billets pour *Isaure*, j'établirai ces jours-ci et t'enverrai le compte.

Mais il ne s'inquiète pas que des soucis matériels de ses correspondants. Quand il le faut, il devient leur guide moral et dans cet ordre d'idées, on trouvera dans les lettres de véritables trésors de sentiments. Mais la correspondance ne nous montre pas Mickiewicz que sous ce seul aspect. Ne cherchons que l'impression d'ensemble : le patriote se découvre sans cesse puis petit à petit le chef. A partir de l'année 1841 cela devient tout à fait frappant.

Dieu nous a envoyé un homme extraordinaire, écrit-il à Ignace Domeyko, instrument de grâces étonnantes. Ce que je sais de lui est déjà si grand que pour entendre des choses pareilles, cela vaudrait la peine d'aller en Amérique et d'en revenir. Je ne puis rien écrire maintenant sur le côté miraculeux de cette individualité et d'ailleurs cela ne se laisserait pas expliquer par lettre. Humainement parlant, je dirai que c'est dans ma conviction le plus grand philosophe, sage et politique de notre siècle. Depuis le moment où je l'ai rencontré, à mes yeux, l'émigration est finie, tellement je suis plein d'espoir que bientôt et par un mode étonnant, Dieu nous relèvera.

Et à Bohdan Zaleski :

Dès que tu auras lu cette lettre, tombe à genoux et remercie le Seigneur. De grandes choses se passent ici. L'émigration est déjà unie. Hâte-toi tout de suite, tout de suite, de nous revenir, pour que votre cœur se console, se réjouisse, fleurisse, verdoie. Chez moi, à la maison, les fleurs et le printemps sont dans mon cœur et dans mon esprit.

C'est qu'il a rencontré la vérité ou ce qu'il croit telle, qu'il la

pense divine. Il en rend témoignage, il explique, il ébranle, il remue son interlocuteur, l'emporte avec lui.

Jusqu'au bout, il va toujours droit devant lui, sans s'inquiéter du passé. Certes, il se montre bien le héros de sa cause mais — et c'est là le trait admirable de son caractère — *il ne le sait pas* et n'affecte jamais les poses d'un héros.

Comme l'a très justement fait remarquer M. Ladislas Mickiewicz, la correspondance ne satisfera guère la curiosité de ceux qui seraient tentés d'y rechercher des renseignements anecdotiques soit sur l'œuvre, soit sur la vie du poète. Mickiewicz n'a jamais posé pour la postérité. Mais son cœur s'y montrera à chaque page, dans toute la vivacité du naturel et dans toute la « cordialité du génie » pour reprendre un joli mot de Sainte-Beuve. Nous savions par son œuvre qu'il comptait dans la phalange de ces grands écrivains qui dominent la littérature de tous les temps et de tous les pays. La correspondance nous apprendra à vénérer l'homme.

Henri DE MONTFORT.

Accusé de réception.

STÉPHANE AUBAC. — *Comment la Pologne a assaini ses finances?* — Préface de M. ALBERT DESPEAUX. — Une brochure de 23 pages, librairie Picart, Paris, 1924.

STÉPHANE AUBAC. — *La vérité sur les minorités nationales en Pologne.* — Préface de M. JOSEPH BARTINÉLÉMY. — Une brochure de 28 pages. — Editions de la Revue Bleue et de la Revue Scientifique, Paris, 1924.

OFFICE CENTRAL DE STATISTIQUE DE LA RÉPUBLIQUE POLONAISE. — *Annuaire du Commerce extérieur de la République polonaise*, années 1922 et 1923. — Un vol in-8, de 58 pages. (Dépôt central et expédition à l'Office central de Statistique, 32, al. Jerozolimskie, à Varsovie. — Prix de l'édition française : 6 zloty 25.)

OFFICE CENTRAL DE STATISTIQUE DE LA RÉPUBLIQUE POLONAISE. — *Annuaire statistique de la République polonaise*, 2^e année, 1923. — Un vol. in-16, de 223 pages. (Dépôt central et expédition à l'Office Central de Statistique, 32, al. Jerozolimskie, à Varsovie. — Prix de l'édition française : 10 zloty.)

L'OPINION (15 août 1924). — JEAN FLEUBIER : *La réorganisation de l'armée polonaise.*

LA REVUE BLEUE (2 août 1924). — STÉPHANE AUBAC : *La mauvaise volonté opposée à la vérité.*

LA TRIBUNE DE GENÈVE (8 août 1924). — PIERRE DESLANDES : *Les mémoires d'un gentilhomme (Jean-Chrysostome Pasek).*

LA VIE (1^{er} août 1924). — MAURICE RONDET-SAINT : *Brèves impressions sur la Pologne.*

LA VIE DES PEUPLES (juillet 1924). — EDOUARD WORONIECKI : *Analyses en langue française d'articles publiés dans des journaux ou revues polonais : Les Polonais hors des frontières de la Pologne (Tygodnik Ilustrowany); les foires de Poznan (Swiat); Usines d'avions en Pologne (Swiat); Le désarmement des Allemands en Pologne en 1918, raconté par des nationalistes allemands (Droga).*

L'ART POLONAIS A PARIS

Les artistes polonais au Salon des Tuileries (à la porte Maillot).

Le très brillant Salon, dit des Tuileries, qui décidément commence à prendre un rang important parmi les grands Salons de Paris, réunit cette année un nombre considérable d'excellents artistes polonais.

Au vestibule nous remarquons quatre poupées en étoffe rigide de Mme Lazarska qui esquissent en des poses spirituellement sommaires quelques gestes d'athlètes olympiques.

Peinture. — S. H. M. Kisling nous présente une nature morte marine avec un grouillement fantastique de poissons, d'anguilles et de langoustes qui nous éblouissent par la richesse fabuleuse de leur coloration et par l'imprévu bizarre de leurs mouvements. Composé avec un art consommé dans une gamme de tonalités assourdies, son portrait d'automobiliste frappe par sa force d'expression concentrée. Quelle jouissance que celle de transformer des impressions fugitives de la nature en cette matière savoureuse et plastique! Mme A. Halicka nous introduit dans son atelier. L'artiste médite devant son chevalet tandis que la bonne fait le ménage, le mari travaille et la charmante fillette joue avec ses poupées, assise à la turque sur une carpette multicolore. Les poses sans façon des personnages, l'économie simple et naturelle de l'ensemble dont les surfaces colorées sont traitées avec une franchise presque naïve, tout contribue à faire de ce tableau un modèle de sincérité artistique étayée sur de solides qualités du métier. Le port de Royan de Mme Réno (née Hassenberg) est construit avec une intelligence et un sens architectonique des valeurs tout à fait remarquables. Très curieuse aussi sa manière de superposer l'harmonie délicate et savante de ses couleurs directement sur la nervure précise et musclée de son dessin. C'est un peu sec, mais attrayant et très personnel. M. Marcous(sis) nous offre quelques vues et natures mortes peintes sur le verre. Notons son art à décomposer les volumes du sujet d'accord avec la formule cubiste, mais sans choquer en rien notre goût et notre sens des rapports logiques. Nous trouvons parfaitement délicate la netteté limpide et moelleuse de son coloris. Avec une sûreté de main remarquable il brosse le portrait de M. Davis fort expressif et conçu dans un esprit réaliste.

M. E. Zak affectionne dans ses tableaux les plans arrondis et les volumes transposés en courbes gracieuses. Ce goût pour les tonalités adoucies, parfois légèrement déteintes, est caractéristique pour cet artiste qui tient à exprimer davantage son émotion très picturale devant la nature que ses valeurs plastiques. Ses deux têtes féminines sont dessinées avec beaucoup d'élégance et de finesse. Très joli aussi son coin de paysage avec des bûcherons aux gestes harmonieux.

S. IV. Un paysage de J. Peské. Les couleurs des murs brunis, des tuiles rouges et du gazon vert foncé se marient dans une harmonie intense presque violente et d'un fort bel effet décoratif. S. IV et VI. Voici un tableau de Mlle Z. *Piramowicz*. Les vieilles maisons de pêcheurs se pressent pittoresques et curieuses autour d'un petit port aux franges de vagues plutôt compliquées. Ailleurs nous admirons la silhouette imposante d'un ancien palais qui s'élève sur une pelouse fauve embrasée par le soleil. Son coloris laisse à désirer. Ses fleurs joliment décoratives pèchent par la minutie superflue des détails. Beaucoup de fraîcheur très tentante dans les fleurs de M. *Wielhorski*. Son paysage maintenu dans une gamme de tonalités, d'un vert dégradé, est d'une intimité charmante.

S. IX. Après une longue excursion dans le domaine du cubisme, M. *Hayden* revient vers l'impressionnisme genre Renoir non sans y introduire quelques modifications assez personnelles. Nous avons goûté son *nu* bien dessiné et attrayant grâce à sa belle composition et à son coloris agréable.

S. X. Les tableaux de Mlle Z. *Lewitska* solidement médités et bien composés ont une vivacité de coloris, atténuée ou intense selon le cas, mais d'une incontestable originalité.

S. XI. M. *Milich* est décidément en progrès. Ses deux paysages avec une flore méridionale ont un pittoresque de fort bon goût. Son portrait d'une jeune fille possède des qualités psychologiques expressives. M. *Mondszajn* expose un groupe de mâles primitifs luttant pour une femelle. La brutalité des détails anatomiques est poussée peut-être trop loin. A côté d'un joli pastel d'une facture presque impressionniste nous trouvons son portrait d'une jeune femme sur le fond d'un atelier. La succession de nombreux plans colorés nous plaît par leur variété harmonieuse. Mais l'artiste nous y semble avoir attribué trop d'importance aux détails secondaires de l'entourage.

S. XIII. Nous connaissons bien les types de « maternités » de Mme M. *Muter*. Avec une force peu ordinaire, elle évoque la vie solitaire et les dures luttes des deshérités de ce monde. Son portrait de « Pompon » (S. XIX) prête à son sujet une puissance expressive presque sculpturale au détriment peut-être de cette douceur amoureuse de la nature qui est si caractéristique chez le célèbre sculpteur animalier. Dans la même salle (XIX) trois portraits de Mlle O. *Boznanska* nous arrêtent au passage. Ce sont de pures merveilles.

S. XX. Le portrait d'une jeune femme par M. *Zawadzinski* est très intéressant mais appelle des réserves. La profusion sur la robe ainsi que sur le fond du tableau de taches colorées, en arc-en-ciel, disperse notre attention et nuit à l'unité du sujet qui doit primer tout dans une œuvre d'art. Et cependant M. Z. a beaucoup de talent.

Sculpture. — S. XX. Comme toujours Mme *Szczytt-Lednicka* composa son portrait de Mlle A. *Gorska* (avec un petit chien dans les bras) en plans synthétisés où son effort principal se porte à la recherche du rythme plastique inhérent à son personnage et à l'ex-

pression de ce rythme elle subordonne tous les détails extérieurs qu'elle renforce ou atténue suivant le besoin. Il me semble qu'il y a eu cette fois de l'indécision dans l'esprit de l'artiste sur le choix de la dominante psychologique de son sujet. Entre la grâce volontaire et le charme rêveur elle a hésité et cette hésitation se reflète dans une certaine mollesse d'ailleurs captivante de son œuvre. Nous n'avons pu retrouver son second envoi.

S. XIX et Hall. M. *Sokolnicki* s'est attaché à faire ressortir dans sa tête de M. S. Reinach tous les détails caractéristiques du modèle en négligeant les transitions réalistes. C'est une étude d'analyse presque anatomique qui nous révèle dans cette mosaïque de bosselures, de trous et de saillies des os et des muscles le masque d'un écorché vif. Il ne lui manque qu'une dernière touche synthétique. Sobre et très expressive, la tête de M. Sentenac (par le même artiste) voisine avec le buste de sa Belle Russe modelée en courbes voluptueusement nobles et unies. Le buste de jeune fille par Mme *Bohdanowicz* est composé avec une élégance fine et hardie propre à cette éminente artiste. Les deux envois de Mlle *Gruzevska*, corrects sans plus, suivent fidèlement les moules classiques. M. M. *Szwarc* a exposé une série de plaques en cuivre repoussé qui présentent tantôt des scènes bibliques (Ruth et Booz) tantôt des scènes de genre (orchestre ambulant, etc.). Composées avec un primitivisme logique et plaisant, ces œuvres s'inspirent visiblement de la sculpture orientale. Le problème du mouvement est habilement résolu. L'exotisme des sujets empruntés à la vie hébraïque est modéré par une pointe d'humour assez narquois.

Enfin nous ne pouvons pas ne pas signaler l'admirable frise d'E. *Bourdelle* destinée à orner le théâtre fortuné de Marseille. Avec une magnificence et une plénitude de formes et de mouvement extraordinaires le cortège symbolique des arts se déroule autour de l'Aphrodite triomphante. Nous en demandons pardon à l'illustre maître; mais, tout pur Français qu'il soit, nous sommes tentés de considérer l'auteur du monument d'A. Mickiewicz comme un des nôtres.

EDOUARD WORONIECKI.

INFORMATIONS DIVERSES

Joseph Conrad, un des plus illustres écrivains anglais contemporains, est mort subitement, le 3 août 1924, à l'âge de 67 ans, dans sa propriété d'Oswalds, près de Canterbury.

Le cas de Joseph Conrad est des plus curieux. Ce romancier devenu l'un des plus éminents représentants de la littérature anglaise n'est pas né sujet britannique, et il n'a même appris l'anglais que vers sa vingtième année, Théodore-Joseph Konrad Korzenowski est né en Ukraine, en 1857, d'une famille polonaise déportée après l'insurrection de 1863. Orphelin à 13 ans, le futur écrivain fit de solides études en France, à Montpellier et à Marseille. Engagé dans la marine marchande britannique, pour satisfaire à son immense amour de la mer, Conrad a navigué pendant dix ans, à travers toutes les mers du sud. Ce n'est qu'à l'âge de trente-sept ans qu'il essaya de la littérature, et tout de suite se fit remarquer, avec la *Folie Almayer*. Depuis, la production romanesque de Joseph Conrad a été des plus abondantes, et la gloire de ce magnifique conteur n'a fait que s'accroître. Nous ne pouvons que nommer ici quelques titres de ses ouvrages : *Nostromo*, *le Nègre du Narcisse*, *Jeunesse*, *le Typhon*, *Sous les yeux d'Occident*, *En marge des marées*, *Une victoire*, *Lord Jim*, etc., etc.

*
**

Nous avons appris avec regret la mort de M. Marius Topolinski, décédé le 12 août 1924, en son domicile, 51, quai des Grands-Augustins, à l'âge de 48 ans : le service a été célébré, le 15 août 1924, en l'église Saint-Séverin; l'inhumation a eu lieu au cimetière de Bagneux.

*
**

Sur la proposition du délégué polonais, M. Jean Lutoslawski, la Commission internationale d'agriculture, qui s'est réunie à Paris au début du mois de juillet, a décidé de convoquer le XII^e Congrès international d'agriculture (1925) à Varsovie et a confié à M. Lutoslawski la mission de faire les démarches nécessaires auprès des autorités et des institutions agricoles polonaises.

*
**

Du 18 au 24 septembre 1924, aura lieu, à Varsovie et à Cracovie, le deuxième Congrès de la Confédération internationale des étudiants.

Les étudiants polonais invitent cordialement non seulement les délégués officiels, mais aussi les camarades appartenant aux natio-

nalités qui sont ou bien ont l'intention d'être membres de la confédération. Au cas où quelques membres du congrès exprimeraient le désir de connaître la campagne polonaise, ils pourraient passer quelques jours dans des domaines privés. Pendant la durée du congrès auront lieu à Varsovie des concours sportifs internationaux d'étudiants auxquels prendront part les meilleurs sportsmen de plusieurs pays.

Tous ceux qui se rendront en Pologne pour prendre part au congrès et qui pourront présenter une invitation du bureau du congrès recevront des visas polonais gratuits, des réductions de 50 % sur les réseaux des chemins de fer; en outre, toutes sortes de facilités leur seront faites pendant leur séjour en Pologne. Pour toutes les questions concernant le congrès, s'adresser aux Unions nationales d'étudiants ou au bureau du 2^e Congrès de la Confédération internationale des étudiants, à Varsovie (Ecole polytechnique, 3, rue Polna).

*
**

Nous avons été heureux d'apprendre la nomination de M. le docteur Powilewicz, du Havre, au grade de Commandeur de l'Ordre National Polonais « *Odrodzenie Polski* ».

*
**

M. Georges Warchalowski, délégué du Gouvernement Polonais à l'Exposition Internationale des Arts décoratifs et industriels modernes en 1925, arrive à Paris, en compagnie du professeur Czajkowski, auteur du projet de pavillon polonais et de M. Stryjenski, architecte, conseiller technique.

M. Warchalowski surveillera les travaux de la construction du pavillon polonais, qui sera élevé dans la rue des Nations de l'avenue du Cours-la-Reine.

Le baron Louis du Puget, sculpteur, est désigné comme délégué-adjoint du gouvernement polonais à l'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes en 1925.

*
**

Le 23 août 1924, 20, rue George-Sand (près du Consulat Général de Pologne), a eu lieu l'inauguration des nouveaux locaux de notre confrère polonais *Zycie Polskie*.

M. le Recteur Szymbor a béni ces locaux et a prononcé une allocution; MM. Szpotanski, Smogorzewski, Hieronimko, Kleczkowski et le comte Etienne Tyszkiewicz ont également pris la parole.

MM. Alfred Chlapowski, ministre de Pologne en France; Georges Lasocki, consul général de Pologne à Paris et Sokolowski, conseiller pour les affaires d'émigration, assistaient à cette cérémonie, à laquelle la Pologne était représentée par son directeur.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-83

MEMBRES DONATEURS

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
Sté Gle DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 68, rue de la Victoire, Paris.
MM. Worms et Cie, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

BANK PRZEMYSŁOWCÓW W POZNANIU, oddział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAN, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).
BANK SWIAZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznan Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE À VARSOVIE, succursale de Paris, 33, rue de Châteaudun, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE NAVIGATION AÉRIENNE, 22, rue des Pyramides, Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
COMPTOIR RHÉNAN-DANUBIEN, 1, rue du Faisan, à Strasbourg.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.
MM. ST. GRABIAŃSKI et Cie, Ingénieurs-Conseil, Ul. Pocztowa 16, à Katowice (Pologne).
COMTE LADISLAS JEZIEŃSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Bogusław HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszałkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS et Cie, fabricant de matériel de guerre, voitures automobiles, etc., 6, route de Gonesse, à Saint-Denis et 60 à 66, quai Michelet à Levallois-Perret (Seine).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUIONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION (M. Paul Neveu, directeur de la Succursale), 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis Lewkowicz, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Madame AQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL : 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF, 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES « PREMIER » (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 4, rue de Lisbonne, Paris.
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Établissements POULENG FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.
MM SCHNEIDER et Cie, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M. Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Édouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES BATIGNOLLES, 11, rue d'Argenson, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 52, boulevard Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRES, 22, rue de la Douane, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE, 24, boulevard des Capucines, Paris.

M. Kasimir SOSNOWSKI, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.

COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON, 173, boulevard Haussmann, Paris.

TANNERIES DE FRANCE, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).

Maurice TILLIER, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.

L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE, 16, boulevard Malesherbes, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

MM. Mieczyslaw AU, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznan, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.

le Directeur de la BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE, Succursale de Paris, 4, rue Édouard-VII, Paris-9^e.

le Directeur de la BANQUE FONCIÈRE (BANK ZIEMANSKI), 1, rue Kredytowa, Varsovie.

le Directeur de la BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR, 33, rue La Boétie, Paris.

Charles BLUM (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Galliéri, Suresnes (Seine).

L. BOREL, commissionnaire en marchandises, 83, rue Lafayette, Paris.

Salézy BORNSTEIN, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 33, rue de Châteaudun, Paris.

DE BROUSSE, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.

L. J. BEHR, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.

Camille CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.

le Directeur des Établissements CHATELAIN (Urodonal, Jubol, Globéol, [etc...]), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.

Pierre CHEVALIER, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).

Léon CORBLET, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.

Th. L. CORBY, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.

Adolphe DESMYTTÈRE, tonnellerie, bois, merrains, 136, rue de Douai, Lille.

François DOLEŻAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne, 12, rue de Marignan, Paris.

DUBOS Frères et Cie, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.

DUNOD, Éditeur, 92, rue Bonaparte, Paris.

DUPEYRAT, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Économique, 23, avenue de Messine, Paris.

Jean DYBOWSKI, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).

L'administrateur-délégué de la filature de laine peignée ENGEL, Mulhouse (Haut-Rhin).

Alexandre EPSTEIN, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Édouard-VII, Paris.

Sigismond ERNST, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.

Louis ESTÈVE, Industriel, 40, rue des Mathurins, Paris.

DE FALLOIS, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.

Étienne FOUGÈRE, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Maronniers, Lyon.

Maurice FRINGS ET Cie, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.

Millo FRÖHLICH, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.

MM. André GIVELET, Maisons de vins de Champagne de Saint-Marceaux et Cie, 50-54, rue de Sillery, Reims.

Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.

Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Etudes, 10, rue Edouard-VII, Paris.

A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.

K. HACIA, Directeur-Général de la « Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc. » (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.

Charles de HALPERT, Attaché à la Légation de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.

le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.

JAPY FRÈRES, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).

le Capitaine de Vaisseau Ladislas JERZYKOWICZ, 5, rue Balzac, Paris.

Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.

le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.

Roger KAEPPELIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.

D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, allées de Chartres, Bordeaux.

Alexandre KOCH, Négociant (textiles), 5, place Napoléon, Varsovie.

Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévise, Paris.

Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.

C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.

Pierre LACOURT, teinturier en pelleteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).

L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).

Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.

Georges LASOCKI, Consul général de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.

T. LAZARSKI, Chimiste, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris.

LECARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : M. PAUL SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).

Georges LEHOUCQ, Négociant en bois, 37, boulevard de Beaufort, Roubaix (Nord).

Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour, Paris.

Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 12, rue de Marignan, Paris.

Wladyslaw MENDELSSOHN, Ingénieur, 9, rue du Boccador, Paris.

Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.

Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.

Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.

Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.

Omer NEVEUX, éditeur, Poznań.

Comte Miccislas ORLOWSKI, attaché à la Légation de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.

Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 29, rue Daru, Paris.

Stanislas PIESTRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.

le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.

Roman POZNANSKI, Avocat à la Cour d'Appel de Varsovie, 55, avenue Marceau, Paris.

Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.

Louis RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.

Louis RÆDERER (L. Olry RÆDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.

Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.

Arsène ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne, 8, rue Empereur-Vespasien, Alger.

Le Directeur de la Société des Moteurs S. A. M. C. I., Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.

Edmond SAUVET, Courtier en marchandises, 15, rue du Bouloi, Paris.

MM. SCHEURER, LAUTH et Cie, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).

le Directeur de la Maison J. H^{re} SECRESTAT AÎNÉ, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richepance). (Représentant exclusif pour la Pologne : Paul SIMON, 14, rue Foksal, Varsovie).

LADISLAS SEKUTOWICZ, Ingénieur E. P. C., Directeur des Services Techniques de l'Omnium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.

Paul SIMON, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris, 14, rue Foksal, Varsovie.

le Directeur de la SOCIÉTÉ ANONYME DE LA DISTILLERIE SIMON AÎNÉ, fabrique de liqueurs, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.

le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Ladislav SZREDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.

Alfred STEMPOWSKI, Consul de Pologne, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.

le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin, Paris.

Pierre TAMBUTÉ, confections en gros, spécialités pour fillettes et babys, 58, rue de la Glacière, Paris.

TEPLANSKI, Administrateur-délégué de la Compagnie Française de l'Est Européen, 15 bis, rue de Marignan, Paris.

Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.

Albert TROULLIER, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Président de la Société de Législation Comparée, 2, square Alboni, Paris.

Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon, Paris.

Stanislas TYBOROWSKI, Ingénieur, Directeur du Département Technique de la Société des Etablissements Métallurgiques Rouzaud, 34, boulevard Gazzino, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Comte Etienne TYSZKIEWICZ, 6, avenue Constant-Coquelin, Paris.

Colonel VACHOUX, 13, quai George V, Le Havre.

Alfred WALLACH, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 7, rue Rougemont).

Mathieu WALLENBORN, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg.

Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, villa de la Tour, Paris.

Alphonse WEIL ET FRÈRES, Négociants, 9 bis, avenue des Gobelins, Paris.

Antoine WISE, P. O. B., 178, Port-Saïd (Egypte).

J. Constantin ZUKOWSKI, Administrateur-Directeur de la Société « Union de Producteurs pour l'Exportation et l'Importation », 229, rue Saint-Honoré, Paris.

Marc ZWIERZYNSKI (Usine d'effilochage ; bourres, tontisses et déchets de laine ; clasage de draps neufs), 28, faubourg Saint-Honoré, Paris.

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS
SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII^e)

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, GEORGES CLEMENCEAU, IGNACE PADEREWSKI, RAYMOND POINCARÉ, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; LOUIS BARTHOU, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Evêque d'Himéria; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULES CAMBON, Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENTEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme; ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, ancien Ministre; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLER; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française; LAFFERRE, ancien Ministre; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil; LOUIS LOUCHEUR, ancien Ministre; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALFRED MASCURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ, PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil; STANISLAS PATEK, Ministre de Pologne; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHET, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; ROSNY Aîné; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

— *Président* : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; LOUIS MARIN, Député; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'État.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÉNABRÉA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hautes-Études Commerciales; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; ÉDOUARD GANCHE, Président de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul général de Pologne à Paris; MARIUS-ARY LEBLOND, Hommes de Lettres; RENÉ MOULIN; HENRI MOYSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Ministre de Pologne à Bucarest; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire de Légation; ZYGMUNT ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów; S. KOZICKI, Député; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉE DE ROMER, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spółek Zarobkowych)

Société Anonyme fondée en 1886

Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

Capital Social : 600.000.000 Mp. — Réserves : 450.000.000 Mp.

Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :

Bezeseb-Paris

Téléphone :

Gutenberg 77-08

82, rue Saint-Lazare — Paris (IX^e)

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en marks polonais

*Service spécial et conditions particulières pour
toutes affaires avec la Pologne.*

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

SUCCURSALES

Agences à Poznań

Place de la Liberté
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-
go 26

Jerzyce, ul. Dąbrow-
skiego 49

Św. Łazarz, ul. Glo-
gowska 100

Gwarna 19

en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4
GRUDZIĄDZ, Kwidzińska 11-13
Cracovie, Główny Rynek 18

Katowice, Krakowska 7.

KIELCE, Kolejowa 54

LUBLIN, Krak. Przedmieście 45

Łódź, Piotrkowska 75

Lwów, Jagiellońska 1

PIOTRKÓW, Plac Kościuszki

RADOM, Plac 3 Maja

Sosnowiec, ul. 3 Maja 20.

TORUŃ, Żeglarska 26

Varsovie, Jasna 1

— Jasna 8

WILNO, Mickiewicza 1

ZBĄSZYŃ, Kolejowa 44

Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

Étranger :

New-York Agency,
953, Third Avenue

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint-
Lazare.